



sénat

**sénat**  
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006

- 2 LE SÉNAT AU QUOTIDIEN
- 4 LES GROUPES PARLEMENTAIRES
- 7 SOLIDARITÉ
- 10 SANTÉ
- 12 FINANCES PUBLIQUES ET SOCIALES
- 15 JUSTICE ET SÉCURITÉ
- 18 INSTITUTIONS ET RÉFORME DE L'ÉTAT
- 20 DÉFENSE
- 21 LE SÉNAT ET LES SÉNATEURS
- 24 RADIOGRAPHIE DU SÉNAT
- 26 LE SÉNAT ET LES SÉNATEURS (SUITE)
- 29 EUROPE
- 32 COMMUNICATION, ÉDUCATION ET CULTURE
- 34 ÉCONOMIE ET ÉNERGIE
- 36 AGRICULTURE
- 38 ENVIRONNEMENT
- 40 TERRITOIRES
- 42 COLLECTIVITÉS
- 44 RELATIONS INTERNATIONALES
- 46 ÉVÉNEMENTS
- 48 LE SÉNAT SUR INTERNET
- 49 PUBLIC SÉNAT

**Direction de la publication**

Secrétariat général de la Présidence du Sénat  
Service de la communication  
15, rue de Vaugirard – 75291 Paris Cedex 06  
[www.senat.fr](http://www.senat.fr)

**Rédaction, réalisation**

Polynôme communication 55, rue Aristide Briand  
92309 Levallois Perret Cedex

**Crédits photographiques du Sénat**

Xavier Lhospice, Gérard Butet, Luc Poyet

**Crédits photographiques**

Première et quatrième de couverture : 7sprod  
Édito, p. 2, 3, 4, 5, 6 : Sénat – p. 7 : Sénat ; PhotoDisc  
p. 8 : Andrew McLeish/editingserver.com ; Polynôme  
p. 9 : PhotoAlto ; PhotoAlto/Eric Audras – p. 10 : Getty Images  
p. 11 : Polynôme ; Sénat ; Michel Dukhan © IRD  
p. 12 : Polynôme – p. 13 : Polynôme ; Sénat – p. 14 : Polynôme  
p. 15 : PhotoAlto ; Polynôme ; Bruno Amsellem/editingserver.com  
p. 16 : Stockbyte ; ECPAD/Documentation française/Desprez Bertrand  
p. 17 : Sénat ; PhotoAlto ; David Delaporte  
p. 18 : ECPAD/Documentation française/  
Pinheira Jean-Charles ; Direction générale des impôts  
p. 19 : PhotoAlto/Eric Audras ; ECPAD/  
Documentation française/Larvor Gilles ; Sénat  
p. 20 : Polynôme ; ECPAD/France/Pellizzari Xavier  
p. 21, 22, 23, 25, 26, 27, 28 : Sénat  
p. 29 : Photo Parlement Européen ; R. Soberka - [www.photoway.com](http://www.photoway.com)  
p. 30 : Source INPI-Tous droits réservés  
p. 31 : Digital Vision ; Sénat de la République tchèque  
p. 32 : David Delaporte ; Polynôme ; Sénat  
p. 33 : jl stadler cg67 ; Sénat – p. 34 : PhotoDisc ; PhotoAlto  
p. 35 : David Delaporte ; Francis Vigouroux/Photothèque VINCI  
p. 36 : Jean-Pierre Gilson - [www.jpgilson.com](http://www.jpgilson.com) ; David Delaporte  
p. 37 : PhotoDisc ; Haras nationaux ; Photographie Patrick Morand  
p. 38 : It Stock Free ; Photo : © Lionel Lecourtier :  
<http://www.lionellecourtier.com> ; PhotoDisc  
p. 39 : Photo Modulauto ; Digital Vision  
p. 40 : Photo Ph. Giraud/Terres du Sud (84) ; PhotoDisc  
p. 41 : Sénat ; Polynôme – p. 42 : Conseil Général 50 ; Sénat  
p. 43 : Pays de Gâtine ; vue aérienne - © OT/AHSB  
p. 44 : © UNESCO/Nina Levinthal ; Sean Sutton/Panos/editingserver.com  
p. 45 : Emmanuelle Chen Huard – p. 46 : Sénat – p. 47 : Lotta Hannerz  
© DR

# sénat



Année sans élection, 2006 ne fut pas pour autant, pour le Sénat, une année de transition. Elle fut même une année record, en particulier pour le temps consacré à la séance publique. Pour la première fois, celui-ci s'est approché de la durée des travaux préparatoires en commission dont l'importance est la marque du travail sénatorial. Cette activité est la conséquence du rôle du Sénat dans le processus législatif et celle d'un programme gouvernemental particulièrement soutenu. Le Sénat a fait face dans sa pluralité, donnant la préférence au dialogue, notamment sur le texte sensible de début d'année relatif à l'égalité des chances qui a été discuté jusqu'au bout dans l'ensemble de ses articles. Tous les groupes ont pu exercer librement leur droit d'amendement qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. Celle-ci a également pu utiliser, plus que la majorité, la possibilité de demander l'inscription de questions orales.

Grâce à la concertation menée avec les vice-présidents, les présidents de groupe et les présidents de commission au sein de la Conférence des présidents, on a pu constater un renouveau de l'initiative législative puisque 14 propositions de loi ont été adoptées définitivement, dont 9 d'origine sénatoriale, et une réflexion fructueuse a été amorcée sur l'amélioration des méthodes de travail de notre assemblée.

Les actions de contrôle multiformes, pas toujours spectaculaires, mais tenaces et redoutées, ont occupé un temps très important, en séance publique comme en commissions : 95 rapports d'information ont été déposés qui s'ajoutent aux 86 rapports budgétaires soit, au total, plus que les rapports législatifs.

L'ensemble du champ de l'activité publique a été couvert et notamment les matières sensibles que

constituent les affaires sociales, les questions de logement, l'accès à l'éducation et à la culture, l'approvisionnement en énergie et les problèmes de développement durable qui lui sont liés. Malgré le coup d'arrêt du non au référendum sur le traité portant constitution européenne, les instances du Sénat ont maintenu le contact avec leurs homologues européens, tandis que la multiplicité des visites de haut niveau, notamment de présidents des Sénats, confirmaient le rôle international de la Haute assemblée.

2007 se présente sous un jour différent en raison de la place que vont y occuper les consultations électorales présidentielle et législatives. Le Sénat s'efforcera de tenir sa place qui est celle d'assurer, par sa permanence, la continuité du fonctionnement des pouvoirs publics. C'est un aspect de son rôle qui est souvent méconnu mais qui rejoint en profondeur le besoin de stabilité des Françaises et des Français dans un monde agité, incertain, et placé dans un contexte international qui demeure imprévisible.

Ancré dans la diversité de son corps électoral et des territoires qu'il représente, le Sénat a en charge la sauvegarde d'une partie de l'identité française et d'une certaine qualité relationnelle, en permanence ouverte et attentive aux évolutions de la société.

Il se peut que son statut ou son rôle soient évoqués au cours des prochaines semaines. Ce sont des débats qu'il attend avec sérénité. L'attachement que lui portent les Françaises et les Français, son ouverture constante, la diversité des contacts que ses différentes instances savent nouer, leur capacité d'écoute, lui permettent, en effet, mieux qu'à d'autres, de saisir l'essentiel et de maintenir sa disponibilité au service de la République.

Christian PONCELET, Président du Sénat

# sénat au quotidien au quotidien

## Le Sénat, garant de la décentralisation

Le stand du Sénat au Salon des maires.



## Le Sénat contribue au débat sur les grands enjeux nationaux

Première *Journée du souvenir de l'esclavage et de son abolition*.



Les *Rendez-vous citoyens du Sénat*, des journées portes ouvertes qui se déclinent chaque année sur les thèmes: économie, histoire et, en 2006, société.



## L'activité internationale du Président

Soixante chefs d'État ou de gouvernement ou présidents d'assemblée ont été accueillis au Sénat au cours de l'année. À l'occasion de déplacements à l'étranger, le Président du Sénat a également rencontré une trentaine de personnalités.

Visite de M<sup>me</sup> Ellen Johnson-Sirleaf, Présidente du Liberia.



M. Christian Poncelet et Sa Majesté Norodom Sihamoni, Roi du Cambodge.



*Talents des Cités* soutient les initiatives d'hommes et de femmes qui ont créé leur entreprise ou qui projettent de le faire dans des zones urbaines sensibles. En 2006, la 5<sup>e</sup> édition a récompensé 44 lauréats, venus de 23 régions de France.



## Le travail du Sénat

**124** jours de séance.

**958** heures de séance.

**135** rapports législatifs et **86** rapports budgétaires.

**42** lois adoptées définitivement, dont **25** adoptions par la navette et **17** adoptions après commission mixte paritaire.

**40** conventions internationales.

## Les instances collectives d'organisation du travail parlementaire

Le **Bureau** réunit les 22 sénateurs, élus à la proportionnelle des groupes et chargés collectivement de prendre toutes les décisions importantes concernant le fonctionnement du Sénat. Il rassemble, autour du Président du Sénat, les 6 vice-présidents, les 3 questeurs et les 12 secrétaires.



La **Conférence des présidents**, qui arrête l'ordre du jour des séances, réunit, outre le Président du Sénat et les 6 vice-présidents, les présidents des groupes politiques, les présidents des commissions permanentes et ceux des commissions spéciales intéressées, le président de la délégation du Sénat pour l'Union européenne et le rapporteur général de la commission des finances. Instance d'organisation du travail du Sénat, elle a engagé, en 2006, une réflexion générale sur les conditions et les méthodes du travail parlementaire.



## L'initiative sénatoriale

- 14** propositions de loi adoptées définitivement dont **9** d'origine sénatoriale.
- 8715** amendements déposés et **2938** adoptés par le Sénat.
- 95 %** des amendements adoptés par le Sénat repris par l'Assemblée nationale.
- 97** propositions de loi déposées par les sénateurs.

## Le contrôle de l'activité gouvernementale

- 7** débats consécutifs à des déclarations du gouvernement dont **3** préalables à une réunion du Conseil européen.
- 6** débats sur les travaux de contrôle des commissions dont **4** débats de contrôle budgétaire.
- 180** questions d'actualité au gouvernement.
- 293** questions orales.
- 13** questions orales avec débat.

**4755** questions écrites et **4614** réponses.

**330** projets de textes européens transmis par le gouvernement.

**13** propositions de résolution déposées et **9** adoptées sur les projets de textes européens.

Les activités de contrôle ont été à l'origine de près de **15 %** du temps consacré à la séance publique.



**1072** heures de travail au sein des commissions, délégations, offices et de l'Observatoire, au cours de **612** réunions.

**435** auditions par les commissions, délégations, offices et l'Observatoire.

**95** rapports d'information, déposés par les commissions, les délégations, les offices et l'Observatoire, ont été établis par **104** rapporteurs.

## Le pluralisme sénatorial

Les sénateurs de l'opposition comme de la majorité du Sénat contribuent pleinement aux activités de préparation et d'élaboration de la législation comme aux travaux d'évaluation et de contrôle.

Au cours des débats législatifs où le temps de parole, dans les discussions générales, est réparti proportionnellement à l'importance des groupes politiques, l'opposition a pu faire valoir ses arguments en défendant **29** motions de procédure à l'encontre des textes discutés.

**8715** amendements ont été déposés par les commissions, le gouvernement et les groupes politiques, dont **2478** par le groupe socialiste, **1711** par le groupe CRC, **1223** par le groupe UMP, **621** par le groupe UC-UDF, **153** par le groupe RDSE et **100** par les non-inscrits.

**97** propositions de loi ont été déposées, dont **61** par la majorité et **36** par l'opposition.

Les questions écrites, orales et d'actualité constituent un instrument privilégié à la disposition de chaque sénateur, de l'opposition comme de la majorité, pour contrôler le gouvernement et l'interroger sur des sujets particuliers d'intérêt local, national ou international.

**4755** questions écrites, dont **2573** de la majorité et **2182** de l'opposition.

**293** questions orales, dont **142** de la majorité et **151** de l'opposition.

**180** questions d'actualité au gouvernement, dont **103** de la majorité et **77** de l'opposition.

# les groupes parlementaires

## UNION POUR UN MOUVEMENT POPULAIRE (UMP)

En 2006, des textes majeurs, montrant la détermination du gouvernement à mettre en œuvre la feuille de route fixée par le Président de la République, ont été votés. L'essentiel de ces lois engage des réformes de fond tendant à améliorer le quotidien des Français, comme la loi pour le développement de la participation ou celle portant engagement national pour le logement ; à renforcer la sécurité de nos concitoyens, tel le projet de loi relatif à la prévention de la délinquance ; à apporter des solutions concrètes à la crise des banlieues, c'est le sens de la loi pour l'égalité des chances et de celle relative à l'accès des jeunes à la vie active en entreprise ; à renforcer le principe d'intégration grâce aux dispositions de la loi intégration et immigration.

En outre, certaines lois interviennent dans des secteurs d'avenir, telle la loi d'orientation agricole ou la loi de programme pour la recherche. L'environnement bénéficie également d'un effort particulier avec la loi sur l'eau, la loi de programme relative à la gestion des matières et des déchets radioactifs.

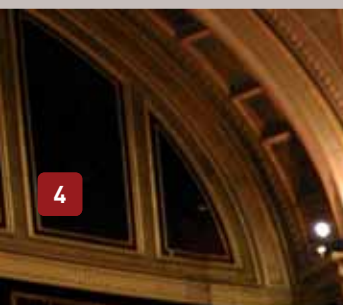
La richesse, la diversité et la densité de nos travaux montrent que la Haute assemblée a joué un rôle déterminant dans le domaine législatif mais aussi dans celui du contrôle avec la création de la commission d'enquête sur l'immigration clandestine et la mission d'information sur le bilan et les perspectives d'avenir des politiques conduites envers les quartiers en difficulté.

Enfin, nous avons, grâce à la LOLF, pu initier une approche nouvelle de la dépense publique. À cet égard, la loi de finances pour 2007 répond aux exigences du développement de notre économie, comme à celles d'une gestion saine de nos finances publiques.

Par ailleurs, les derniers chiffres du chômage montrent que les efforts continus et tenaces du gouvernement, appuyé par sa majorité, portent leurs fruits.

Le groupe UMP a pris toute sa part dans les réformes engagées et poursuivra sa mobilisation pour continuer cet effort de modernisation afin que nos compatriotes trouvent des raisons de croire en leur avenir.

**Josselin de Rohan**  
**Président du groupe**



## SOCIALISTE (SOC.)

Le groupe socialiste a pleinement participé aux batailles parlementaires de 2006 en s'appuyant sur l'opinion publique et le mouvement social, qui ont fait reculer à plusieurs reprises le gouvernement et sa majorité au cours de cette année.

La bataille sur le CPE en a été l'illustration la plus frappante. Écourté par l'utilisation du 49-3 à l'Assemblée nationale, nous avons mené au Sénat le plus long débat de notre assemblée depuis 1958, ce qui a permis la mobilisation du mouvement social et conduit le gouvernement à retirer piteusement son texte...

Le gouvernement ne s'est pas non plus montré à l'écoute de la société dans la bataille sur les droits d'auteur dont la discussion parlementaire a été chaotique. Notre groupe a par ailleurs résisté avec succès à la remise en cause de l'article 55 de la loi SRU dans le texte engagement national sur le logement sauvant ainsi le devoir de mixité sociale.

À l'automne, lors des discussions sur la loi de financement de la Sécurité sociale puis de la loi de finances, notre groupe a dénoncé les menaces qui pèsent sur notre système de santé et les mesures du gouvernement qui profitent toujours aux plus favorisés et aggravent les inégalités.

Enfin, dans le débat relatif au projet de loi sur l'énergie, nos sénateurs sont intervenus avec conviction et compétence en ayant toujours à cœur de défendre le caractère stratégique du secteur énergétique et le droit pour nos concitoyens de bénéficier d'un service public de l'énergie.

La bataille de la prochaine élection présidentielle se fera bilan contre projet. À cet égard, parmi la quinzaine de propositions de loi que notre groupe a déposée, plusieurs initiatives fixent les grandes orientations qui seront les nôtres si nous revenons aux responsabilités : les mesures en faveur du logement pour aider les plus modestes à y accéder, l'instauration du recours collectif afin d'aider les consommateurs, le droit de vote des étrangers aux élections locales pour lutter contre la discrimination, la réglementation du recours aux stages afin de lutter contre la précarité, etc.

Notre action d'opposants, nos propositions, seront nos meilleurs atouts dans la bataille de 2007.

**Jean-Pierre Bel**  
Président du groupe



## UNION CENTRISTE-UDF (UC-UDF)

En 2006, deux crises institutionnelles majeures ont marqué notre activité parlementaire. La première, déclenchée par le contrat première embauche (CPE), a révélé la faiblesse de l'État lorsqu'il méprise le dialogue social. Introduit par le gouvernement, sans consultation préalable des partenaires sociaux, et voté grâce à l'article 49-3, le CPE a suscité des semaines de manifestations. Pour éviter qu'un tel blocage ne se reproduise, notre groupe appelle à une réforme de la Constitution en faveur d'un Parlement fort et d'une revalorisation des corps intermédiaires. La seconde est apparue lors de l'examen de la loi sur l'énergie. Promettant la baisse des prix et la sécurité d'approvisionnement en gaz, le gouvernement a voulu la fusion entre Suez et GDF. Le résultat nous rend perplexes. D'une part, les tarifs réglementés garantissant des prix « préférentiels » sur l'énergie, notamment électrique, ont été remis en cause par le Conseil constitutionnel. D'autre part, si la privatisation de GDF est désormais effective, sa fusion avec Suez est, à l'heure actuelle, compromise. À l'évidence, ce nouveau passage en force du gouvernement est un échec.

La confiance mutuelle entre l'État et les collectivités territoriales, qui a été malmenée, doit être rétablie. Il faut non seulement que les collectivités soient pleinement associées aux décisions les concernant, notamment quant aux dépenses qu'elles devront assumer, mais également que l'État garantisse les moyens financiers des nouvelles compétences transférées.

Enfin, en 2006, notre groupe s'est rendu à Berlin pour échanger et confronter nos points de vue avec nos homologues allemands. Ce déplacement, riche en enseignements, nous a permis de mesurer les affinités existant avec un pays où un gouvernement de coalition, assorti d'un Parlement fort, fonctionne mieux qu'un pouvoir monopolistique et souvent inefficace. Au moment où s'ouvre la présidence allemande, n'oublions pas que la relance de la construction européenne relève de notre responsabilité.

À l'aube d'échéances majeures pour notre pays, le rétablissement de la confiance passe par une rénovation des institutions, un assainissement des finances publiques et une véritable décentralisation au service des citoyens.

**Michel Mercier**  
Président du groupe

## COMMUNISTE RÉPUBLICAIN ET CITOYEN (CRC)

### 2006 : la droite en difficulté

Le gouvernement et sa majorité ont fait preuve de surdit . Les  lections r gionales puis le NON au trait  de constitution europ enne avaient clairement exprim  le rejet par notre peuple de la politique lib rale men e depuis 2002.

Pourtant, all gement d'imp t, liquidation des services publics, r duction des moyens  ducatifs, d sengagement de l' tat en mati re de logement n'ont cess  de favoriser les plus riches au d triment de l'immense majorit .

Une nouvelle fois, en 2006, le peuple a sanctionn  le gouvernement : la mobilisation massive de la jeunesse et des salari s a finalement eu raison d'une « invention phare » en mati re de casse du Code du travail, le CPE.

H las, le gouvernement n'en a pas compris la le on et n'a pas h sit    renier la parole donn e,   savoir l'engagement pris en 2004 par le ministre de l' conomie, N. Sarkozy, de ne pas privatiser EDF et GDF.

Apr s le recours des parlementaires communistes et socialistes, le Conseil constitutionnel a renvoy    juillet 2007 toute privatisation annulant le projet de fusion avec Suez.

6

L'impopularit  de ce projet, alors que les  ch ances  lectorales approchent, a sans aucun doute guid  l'analyse des membres du Conseil.

En toute fin de son quinquennat, le Pr sident de la R publique « nous refait le coup » de la fracture sociale, aujourd'hui en mati re de logement.

Il y a sept millions de pauvres dans ce pays, dont un grand nombre de salari s pr caires. Leur droit au logement, comme   vivre dignement pour eux et leur famille, exigent un changement radical de politique.

J'esp re que 2007 sera l'occasion pour notre peuple de trouver la voie d'une politique r ellement de gauche qui r ponde durablement aux int r ts populaires.

**Nicole Borvo Cohen-Seat**  
Pr sidente du groupe



## RASSEMBLEMENT D MOCRATIQUE ET SOCIAL EUROP EN (RDSE)

Avec optimisme et d termination, les membres du groupe du Rassemblement d mocratique et social europ en ont souhait  cette ann e encore tenter d'apporter des r ponses concr tes aux interrogations des Fran ais, volont  traduite par leur participation aux travaux des commissions et de la s ance publique.

Ils se sont engag s dans la voie du r tablissement des finances publiques et de la poursuite des r formes permettant de contenir les d ficits.

Ils ont encore poursuivi leur action en faveur d'une meilleure attractivit , d'une n cessaire comp titivit  des territoires.

Artisans de la construction europ enne, les s nateurs du RDSE n'ont eu de cesse de confirmer leur volont  de voir  merger une Europe sociale forte, libre et prosp re.

Ils ont notamment pu r fl chir aux synergies indispensables   la consolidation de l'Union et   la poursuite de l'int gration europ enne lors d'un d placement   Bruxelles le 18 d cembre 2006.   cette occasion, ils ont rencontr  Jos  Manuel Barroso, pr sident de la Commission europ enne, et Jacques Barrot, vice-pr sident de la Commission europ enne, en charge des transports.

Ils ont partag  en 2006 leurs points de vue sur l'avenir de la construction europ enne, de l' largissement de ses fronti res et des transferts de comp tences, seules voies d'une croissance dynamique et solidaire, confort es par l'approfondissement des politiques communes.

L'engagement politique du RDSE repose plus que toujours sur des hommes, des id es et des volont s. Fondamentalement attach s   la d fense des valeurs d mocratiques et des libert s, les s nateurs du RDSE poursuivront leur action dans un esprit de tol rance, de progr s et d'ouverture.

**Jacques Pelletier**  
Pr sident du groupe

# SOLIDARITÉ



## Donner à chaque citoyen sa chance

Le Sénat a enrichi puis adopté au cours de l'année 2006 deux projets de loi particulièrement importants : la loi pour l'égalité des chances, qui instaure diverses mesures relatives à l'emploi et l'éducation, ainsi que la loi portant engagement national pour le logement, destinée à stimuler la construction et à faciliter l'accès à la propriété. Il s'est par ailleurs attaché, au travers de plusieurs rapports d'information, à analyser certains phénomènes de société tels que la situation dans les banlieues ou la modification des structures familiales traditionnelles...

### Minima sociaux et bataille pour l'emploi



En 2005, un rapport du Sénat avait mis en lumière la complexité du dispositif français des minima sociaux et la nécessité d'une réforme de ces mécanismes. Adoptée en 2006, la loi relative au retour à l'emploi et sur les droits et devoirs des bénéficiaires de minima sociaux en a tiré deux conséquences : elle a créé la prime de retour à l'emploi, améliorant ainsi l'incitation financière à la reprise d'activité ; elle a facilité

l'accès à un mode de garde pour les enfants, obstacle important au retour à l'emploi des jeunes parents. La réflexion sur ce sujet se poursuit au sein de la commission des affaires sociales.

<http://www.senat.fr/leg/pjl05-064.html>

<http://www.senat.fr/dossierleg/ppl05-425.html>

### Égalité des chances, accès des jeunes à la vie active

Au terme de 9 jours de débat, le Sénat a amélioré le projet de loi pour l'égalité des chances et mis l'accent sur d'autres mesures dont le débat sur le CPE avait occulté l'importance. Les sénateurs ont notamment apporté les compléments suivants :

- le renforcement du tutorat des apprentis et du régime des stages, qui ne pourront excéder

Présentation des conclusions de la mission sur la politique de la ville lors du débat de clôture des premiers « Rendez-vous citoyens du Sénat : Société » sur le thème *Mieux vivre ensemble : la République à l'épreuve de l'autre*.

6 mois, sauf s'ils sont intégrés dans un cursus pédagogique ;

- un dispositif d'exonérations dans les zones franches urbaines recentré sur les entreprises de moins de 50 salariés ;
- l'adoption du principe du CV anonyme, garant de la non-discrimination à l'embauche.

Le Sénat a confié aux présidents de conseils généraux le soin de proposer toute mesure d'aide sociale à l'enfance. Il a, par ailleurs, précisé les missions de l'Agence pour la cohésion sociale et donné à la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) les moyens de sanctionner rapidement les discriminations par le biais d'une transaction pénale. Dans un second temps, la loi relative à l'accès des jeunes à la vie active a remplacé le contrat première embauche (CPE) par un dispositif élargissant et approfondissant deux instruments existants : le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE) et le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS).



<http://www.senat.fr/dossierleg/ppl05-310.html>

## Retraite des fonctionnaires handicapés

La loi d'initiative sénatoriale visant à accorder une majoration de pension de retraite aux fonctionnaires handicapés a été promulguée le 27 juin 2006.

<http://www.senat.fr/dossierleg/ppt05-289.html>

### BANLIEUES ET VIOLENCES URBAINES

À la suite des violences urbaines survenues dans de nombreux quartiers en difficulté à la fin de l'année 2005, le Sénat a décidé la création d'une mission commune d'information sur le bilan et les perspectives d'avenir des politiques conduites envers les quartiers en difficulté depuis une quinzaine d'années. Pendant plus de six mois, la mission s'est rendue dans les endroits les plus sensibles et y a organisé des tables rondes sur différents sujets (éducation, logement, urbanisme, sécurité...). Elle a auditionné des dizaines d'intervenants extérieurs (chercheurs, associations, maires...) pour mieux appréhender les politiques mises en œuvre. Ses 70 propositions, sur lesquelles les groupes socialiste et communiste se sont abstenus, sont articulées autour de quatre axes.

- Une priorité : 100 % des jeunes en activité ;
- Une nécessité : renforcer la présence de l'État et des services publics dans les quartiers ;
- Une ambition : redéfinir un projet urbain cohérent pour casser les ghettos ;
- Un projet : inventer une nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

<http://www.senat.fr/commission/missions/Banlieues/index.html>



## Protection de l'enfance

**Le projet de loi, en cours d'examen, réformant la protection de l'enfance vise à renforcer la prévention, à organiser le signalement des situations à risques et à diversifier les actions et modes de prise en charge.**

Saisi en première lecture, le Sénat a enrichi le projet de loi autour de quatre grands axes :

- consolider le dispositif de signalement des enfants en danger, en assurant une réelle exhaustivité de l'information mise à la disposition des départements et un retour d'information pour les maires qui signalent un enfant en danger ;
- préciser les conditions de l'accueil exceptionnel ou d'urgence ;
- approfondir la politique de prévention, en confiant aux services de PMI (protection maternelle et infantile) un rôle de repérage et d'orientation des enfants en difficulté, en associant davantage la médecine scolaire à la prévention et en élargissant les catégories de professionnels formés à cette problématique ;
- améliorer les conditions de la compensation financière pour les départements, par la mise en place d'un fonds « protection de l'enfance » doté de 150 millions d'euros et géré par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

<http://www.senat.fr/dossierleg/pj05-330.html>

## Rénovation urbaine

Des projets de rénovation dans 330 quartiers, 22 milliards d'euros de travaux sur les 5 ans à venir, 82000 constructions de logements sociaux, 175000 réhabilitations...

Le premier rapport d'information sur l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine), établi par le Sénat près de trois ans après le vote de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, alerte sur les défis à relever et appelle à une mobilisation accrue des moyens des collectivités territoriales et de l'État.

<http://www.senat.fr/rap/r05-456/r05-4560.html>

## Engagement national pour le logement



**La loi engagement national pour le logement comporte un ensemble de mesures destinées à stimuler la construction et à faciliter l'accès à la propriété. Elle a été définitivement adoptée, au mois de juin, après une intervention décisive du Sénat.**

La commission des affaires économiques du Sénat avait publié, en juin 2005, un rapport d'information sur la crise du logement. Ses enseignements ont nourri le débat au Sénat sur le projet de loi.

La loi engagement national pour le logement vise à accroître l'offre de terrains au profit de la construction de logements. Outre une plus grande facilité de mise à disposition des terrains de l'État et de ses établissements publics, trois mesures ont été décidées pour augmenter l'offre en la matière :

- taux réduit de TVA pour les opérations d'accession sociale à la propriété d'un logement neuf ;
  - majoration de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et partage de la plus-value pour encourager les maires bâtisseurs ;
  - réforme de l'article 55 de la loi dite SRU obligeant certaines communes à disposer d'un taux de 20 % de logements locatifs sociaux, afin de mieux prendre en compte les réalités locales.
- Au-delà, la loi s'attache à consolider les dispositifs existants d'accès au logement, en particulier pour les demandeurs prioritaires de logements sociaux.

<http://www.senat.fr/dossierleg/pj05-057.html>

## Sérénité des vivants, respect des défunts

Une proposition de loi, d'origine sénatoriale, relative à la législation funéraire a été adoptée en juin au Sénat. Elle prévoit notamment le renforcement de la protection des familles et la définition d'un statut pour les cendres des personnes. Ce texte constitue

la traduction législative des 27 recommandations de la mission d'information sur le bilan et les perspectives de la législation funéraire créée par la commission des lois. Son adoption définitive devrait intervenir début 2007.

<http://www.senat.fr/rap/r05-372/r05-3720.html>

## **Égalité salariale entre les femmes et les hommes**



**Aboutissement de deux années de travail, la loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes a été adoptée par le Sénat.**

Alors que l'écart salarial entre les hommes et les femmes stagne toujours autour de 25 % et que l'exigence de parité

devient un enjeu économique, la loi fixe quatre objectifs :

- la suppression des écarts de rémunération avant le 31 décembre 2010 ;
- la neutralisation des effets de l'absence pour cause de maternité, afin de concilier vie professionnelle et familiale ;
- le renforcement de la législation permettant de lutter contre les discriminations ;
- un accès équilibré à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

<http://www.senat.fr/dossierleg/pjl04-343.html>

## **Participation des salariés**

**Mieux associer les salariés à la marche de l'entreprise, davantage les impliquer dans son fonctionnement. Tels sont les objectifs de ce projet de loi.**

La participation des salariés à la prise de décisions, aux résultats ou au capital de leur entreprise est un facteur de cohésion et de

compétitivité dans une économie mondiale où les synergies collectives constituent des avantages clés. Ce projet de loi améliore les mécanismes de la participation, de l'intéressement et de l'actionnariat salarié et favorise leur diffusion dans les PME. Des mesures sont également prévues afin de sécuriser les parcours professionnels, de favoriser l'emploi des seniors, de réformer le décompte des salariés dans l'entreprise et les modalités d'indemnisation des conseillers prud'homaux. Le texte renforce la représentation des salariés actionnaires au conseil d'administration de leur entreprise et incite les employeurs à faire bénéficier leur personnel d'une formation aux mécanismes de l'épargne salariale.

<http://www.senat.fr/dossierleg/pjl06-015.html>



## **FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES : UN DÉFI POUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE**

La délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a rendu public, en juin 2006, son rapport d'activité, consacré cette année aux familles monoparentales et recomposées.

L'accroissement rapide du nombre de familles monoparentales ou recomposées au cours des dernières décennies traduit une diversification des structures familiales, résultat de ruptures de couples plus fréquentes que dans le passé. Les femmes, qui se voient le plus souvent confier la garde des enfants, sont les premières concernées par le développement de la monoparentalité. Une monoparentalité qui s'accompagne souvent d'une plus grande précarité et qui représente donc un véritable défi pour les politiques de lutte contre la pauvreté.

Outre la précarité, le développement de nouvelles formes de structures familiales pose également la question d'une adaptation du droit de la famille, par exemple en ce qui concerne l'exercice de la coparentalité, la résidence alternée ou encore la prise en compte de la place du beau-parent.

La délégation a adopté 14 recommandations destinées à apporter des réponses concrètes aux difficultés rencontrées par ces familles.

<http://www.senat.fr/rap/r05-388/r05-388.html>

## Réduire à la fois risques et dépenses

Deux axes prioritaires ont guidé les travaux du Sénat l'an passé. Par la publication de différents rapports, la Haute assemblée a tout d'abord participé à l'information des citoyens sur le développement des risques sanitaires qui les préoccupe depuis quelques années. Dans une logique de régulation des dépenses de santé, elle s'est ensuite livrée à l'analyse de la tarification hospitalière, au contrôle budgétaire de l'informatisation du secteur et à une enquête approfondie sur le mode d'évaluation de l'utilité des médicaments.

### **Prévenir les maladies nosocomiales**

10



À la suite d'une enquête menée en 2004 dans 133 services de réanimation, l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé (Opeps) a publié un rapport dressant le bilan de vingt ans de prévention contre les infections nosocomiales et proposant une série de recommandations opérationnelles pour intensifier la lutte. Rappelant que la France dispose d'une des meilleures médecines au monde, l'Office estime qu'avec des mesures adaptées, les infections pourraient être réduites de 30 %, diminuant d'autant les coûts induits supportés par la Sécurité sociale et estimés entre 2,4 et 6 milliards d'euros.  
[www.senat.fr/rap/r05-421/r05-421.html](http://www.senat.fr/rap/r05-421/r05-421.html)

### **Le dossier médical personnel : prendre la mesure des enjeux**

Au titre des pouvoirs de contrôle sur pièce et sur place que lui confère la loi organique du 1<sup>er</sup> août relative aux lois de finances (LOLF), la commission des finances du Sénat a mis en place une mission de contrôle sur l'informatisation dans le secteur de la santé. Le rapport d'information qui en rend compte a donné lieu à un débat en séance publique au cours duquel le ministre de la Santé et des Solidarités a été invité à s'expliquer, en particulier, sur les conditions et les délais de mise en place du dossier médical personnel (DMP).  
<http://www.senat.fr/rap/r05-062/r05-062.html>

### **Tarifification hospitalière à l'activité**

Préoccupée par les effets potentiellement inflationnistes de la « tarification hospitalière à l'activité » nouvellement mise en place, la commission des affaires sociales du Sénat a souhaité faire le point sur ces nouvelles modalités de financement des établissements de santé. Dans son rapport, elle recommande deux mesures pour limiter ces risques : le recours à des procédures contractuelles entre les établissements et les agences



régionales de l'hospitalisation, ainsi que le renforcement du contrôle de la Caisse nationale d'assurance maladie sur les factures qu'elle acquitte auprès des établissements de santé. Ces mesures sont soutenues par la Cour des comptes, qui partage les préoccupations du Sénat. La commission des affaires sociales a poursuivi sa réflexion pour faire de nouvelles propositions, notamment dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2007.  
<http://www.senat.fr/rap/r05-298/r05-298.html>

### **Lutte contre la grippe aviaire : un risque durable**

**Convaincue du caractère durable du risque d'épizootie d'influenza aviaire, la commission des finances du Sénat a estimé opportun d'analyser l'adéquation des moyens mis en œuvre. Tout en reconnaissant l'efficacité globale du dispositif national, le rapport pointe certaines faiblesses.**  
Le rapport d'information, qui rend compte de l'audition d'une vingtaine de responsables administratifs



## AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ DES MÉDICAMENTS (AMM)

Afin de restaurer la confiance à l'égard des médicaments, sérieusement ébranlée après le retrait fin 2004 du Vioxx, la commission des affaires sociales du Sénat a créé une mission chargée d'étudier les procédures d'autorisation de mise sur le marché des médicaments (AMM).

Le rapport d'information, remis après l'audition de nombreux experts et responsables administratifs, ainsi que des déplacements au centre de pharmacovigilance de Rouen et auprès des autorités sanitaires européennes à Bruxelles et à Londres, met l'accent sur trois axes d'amélioration : consolider le processus d'évaluation de l'utilité des produits de santé, améliorer la transparence de l'information dans le domaine des médicaments et perfectionner les outils de surveillance du risque et du bon usage des médicaments. Il a inspiré les propositions de la commission lors du débat sur la transposition des textes européens en la matière.

<http://www.senat.fr/rap/r05-382/r05-382.html>

et experts internationaux, et des déplacements effectués dans plusieurs départements français, dresse un bilan nuancé. Sans remettre en cause la bonne qualité, sur le plan théorique, du plan gouvernemental de préparation à la lutte contre une éventuelle pandémie grippale, il souligne notamment les nombreuses difficultés d'ordre pratique et psychologique auxquelles se heurtera sa mise en œuvre effective. Le texte met également l'accent sur l'impérieuse nécessité de coordonner l'aide internationale afin d'aider les pays les plus exposés à préserver

la santé animale, notamment sur le continent africain. Enfin, il propose des pistes pour favoriser le développement d'une réelle gouvernance mondiale de la sécurité sanitaire, l'idée étant de créer une instance internationale dédiée aux questions de santé animale et de santé humaine, chargée de définir les normes en la matière et de favoriser leur application dans les pays ne disposant pas de structures adaptées. Au cours de l'année 2006, plusieurs sénateurs ont interrogé le gouvernement à ce sujet, ainsi que sur les conséquences de l'épizootie sur la filière avicole.



<http://www.senat.fr/rap/r05-451/r05-451.html>

## CHIKUNGUNYA À LA RÉUNION

Très préoccupée par l'évolution des conditions de vie à La Réunion, frappée depuis 2005 par l'épidémie du chikungunya, la commission des affaires sociales du Sénat a souhaité évaluer de manière chiffrée les conséquences sanitaires, environnementales, économiques et sociales de ce virus. Après avoir auditionné de nombreux experts, la commission a envoyé sur place une délégation chargée d'examiner la situation au regard des actions mises en œuvre en 2005.

Le rapporteur a dégagé quatre priorités : poursuivre la recherche sur les maladies tropicales afin de trouver les réponses aux questions essentielles que sont la transmission de la mère à l'enfant, la résurgence des symptômes chez les mêmes personnes, la protection des nourrissons ; instaurer une coopération régionale renforcée entre les pays concernés de l'océan Indien, de façon à protéger les pays indemnes et à favoriser le partage d'expérience entre pays victimes ; renforcer la surveillance et l'alerte sur ces maladies ; travailler à la mise au point d'un vaccin contre le chikungunya.

<http://www.senat.fr/rap/r05-236/r05-2360.html>



# finances publiques et sociales

## Contrôler, proposer, arbitrer

Le Sénat s'attache à favoriser la meilleure utilisation possible des finances publiques. Faisant agir à plein les dispositions de la LOLF\* en 2006, les membres des différentes commissions ont, dans cet esprit, affirmé leur rôle de contrôle, de proposition et d'arbitrage lors des débats cruciaux concernant les projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale.

12

### **Règlement du budget 2005 : l'heure de vérité**

Le changement de méthode d'examen de la loi de Règlement des comptes a pris cette année une nouvelle dimension. Conformément à l'esprit et à la lettre de la LOLF, la commission des finances a décidé de faire de cet exercice le moment de vérité des débats budgétaires. La loi de reddition des comptes 2005 a en effet donné lieu à l'audition de dix ministres qui ont eu à subir le feu roulant des questions de la commission des finances. Cette dernière cherche désormais à faire le lien entre prévisions et réalisations, là où, auparavant, l'on se contentait simplement d'enregistrer les données comptables issues des ministères. Complétées par quatre débats sectoriels et également portées par les ministres concernés, les auditions publiques s'apparentent aujourd'hui à un véritable compte rendu de gestion et, pour certains ministres, à un « grand oral ». En outre, elles interviennent suffisamment tôt – au mois

de juin – pour peser sur les débats budgétaires de l'automne. La vision réelle de l'utilisation des finances publiques, soutenue par le rôle de vigie dévolu au Sénat en ce domaine, confère à la loi de Règlement une place centrale qui est amenée à se pérenniser. <http://www.senat.fr/dossierleg/pjl05-417.html>

### **« Les finances publiques sous la loupe des commissions sénatoriales »**

Pour la première fois en 2006, le Sénat a décidé d'élargir le traditionnel débat d'orientation budgétaire à l'ensemble des finances publiques et sociales. Mené par la commission des finances et la commission des affaires sociales, il a permis de porter un regard précis sur le financement de l'État, des collectivités territoriales et de la Sécurité sociale. Cette nouveauté, rendue possible par la LOLF, souligne notamment la place

croissante prise par les finances sociales dans le budget de l'État et permet une mise en perspective plus claire et plus large de la situation financière de la nation. Cette vision consolidée des finances publiques est un préalable nécessaire à la préparation du marathon budgétaire de l'automne. Faisant suite aux déclarations des ministres de l'Économie, du Budget et de la Santé, les membres des deux commissions ont formulé – ou reformulé – une série de recommandations au gouvernement. Ces dernières concernent notamment l'accélération de la réforme de l'État, l'amorce du reflux de la dette ainsi que la maîtrise de l'évolution des recettes et des dépenses des administrations de Sécurité sociale et l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie...

### **Prélèvements obligatoires : quelles relations entre l'État et la Sécurité sociale ?**

Avant d'entamer la discussion des projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale, le Sénat a organisé un débat sur le rapport que présente chaque année le gouvernement sur les prélèvements obligatoires. Cette année, il s'est penché sur les relations entre l'État et la Sécurité



\* la loi organique relative aux lois de finances, adoptée le 1<sup>er</sup> août 2001.



pouvoir s'appuyer la nouvelle législature. Pour la première fois, les éléments de cadrage économiques ont été présentés en séance publique par le rapporteur général de la commission des finances en vidéo-projection.

<http://www.senat.fr/dossierleg/pjlf2007.html>

## **Loi de finances rectificative 2006 : accompagner et ajuster les réformes fiscales**

La discussion de ce texte a permis de faire aboutir une série d'initiatives sénatoriales, poursuivant le dialogue entamé avec le gouvernement lors du budget 2007. C'est ainsi que le Sénat a tiré les conséquences de la loi de juin 2006 relative

aux successions, en ce qui concerne les transmissions intergénérationnelles. De même, la commission des finances a été à l'origine, en liaison avec les milieux professionnels concernés, d'une adaptation du régime des sociétés foncières. Le Sénat a également obtenu un ajustement du droit de francisation, c'est-à-dire de la taxe payée par les propriétaires de bateaux à voile et à moteur, soumettant à l'impôt les petites coques « surmotorisées » de moins de 7 mètres. Enfin, sur le plan budgétaire, le Sénat a pris acte avec satisfaction de ce que, pour la quatrième fois, le gouvernement ait pu respecter le niveau de l'autorisation de dépense accordée en loi de finances initiale et affecter les surplus de recettes fiscales au désendettement.

sociale. Tandis que la commission des affaires sociales a surtout insisté sur les dettes de l'État vis-à-vis des organismes de Sécurité sociale, la commission des finances a souhaité, une nouvelle fois, que l'on réfléchisse à la façon d'assurer une vision consolidée des finances publiques et de mettre en place un nouveau mode de gouvernance en matière de prestations sociales.

## **Budget 2007 : ménager l'avenir**



Considérant que, compte tenu du poids de la dette publique (63,6 % du PIB), l'heure n'était pas aux largesses budgétaires, la majorité du Sénat a approuvé une volonté de diminuer les dépenses budgétaires en volume d'autant plus remarquable qu'elle intervient en période préélectorale. Celle-ci s'est traduite par une réduction significative de l'emploi public (- 15000 postes) ainsi que par la mise en œuvre de mesures d'économie résultant des audits de modernisation réalisés par le gouvernement. Bref, avec un déficit inférieur à 40 milliards d'euros, représentant 2,5 % du PIB, le budget pour 2007 constitue, aux yeux de la commission des finances, le socle sur lequel va



13

### **DETTE SOCIALE : LE SÉNAT TIRE LA SONNETTE D'ALARME**

La Mission d'évaluation et de contrôle de la Sécurité sociale (Mecss), mise en place par la commission des affaires sociales en janvier 2006, a publié son premier rapport d'information dans lequel elle analyse la dette sociale. À la suite du rapport Pébereau sur l'endettement public, la Mecss tire le signal d'alarme. La dette sociale, qui atteint aujourd'hui 91 milliards d'euros, devrait approcher les 105 milliards en 2009, si rien n'est fait pour la stabiliser. La Mecss, qui n'entend pas se satisfaire de cet état de fait, met l'État devant ses responsabilités. Si elle délivre un bon point à la Cades (Caisse d'amortissement de la dette sociale) pour la gestion rigoureuse dont elle a fait preuve jusqu'ici, la mission s'inquiète de la dégradation des comptes du Fonds de solidarité vieillesse et du Fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles. Par ailleurs, la Mecss reproche à l'État de maintenir une dette élevée à l'égard des organismes de Sécurité sociale (6,1 milliards d'euros), eux-mêmes en situation difficile. Un état des lieux inquiétant et lucide, qui commande une action forte de la part des pouvoirs publics.

<http://www.senat.fr/rap/r05-345/r05-3450.html>

## Analyse des systèmes de financement de la protection sociale en Europe

Une délégation de la mission d'évaluation et de contrôle de la Sécurité sociale (Mecss) de la commission des affaires sociales s'est rendue en Allemagne afin d'étudier les évolutions du financement de la protection sociale allemande et de la réforme du système de santé outre-Rhin. Cette analyse, qui signe le premier déplacement de la Mecss à l'étranger, a donné lieu à un rapport d'information qui pointe les similitudes entre les systèmes allemand et français mais traduit aussi la précocité des solutions apportées en Allemagne aux défis posés par la préservation de leur protection sociale.

<http://www.senat.fr/rap/r05-439/r05-4390.html>

## Première analyse de la nouvelle constitution budgétaire française

Adoptée le 1<sup>er</sup> août 2001, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) a été « utilisée » pour la première fois lors du marathon budgétaire de l'automne 2005. Soucieuse d'en vérifier l'efficacité et, si besoin, d'en améliorer certains aspects, la commission des finances a conduit une étude de fond sur la nouvelle « constitution budgétaire » de la France. Il en ressort notamment que, si la préparation concertée de la discussion du projet de loi de finances a permis des échanges plus dynamiques, des marges de progression demeurent. Ce constat appelait une série de propositions, qui ont été formulées par la commission des finances. Ces quinze nouvelles pistes d'amélioration feront l'objet de discussions entre le gouvernement, les commissions des finances des deux assemblées et les deux conférences des présidents.

<http://www.senat.fr/rap/r05-312/r05-3120.html>

## Contrôles budgétaires : plus précis, plus nombreux, plus efficaces

Prévues par la LOLF, les missions de contrôle budgétaire qui incombent à la commission des finances du Sénat confèrent à cette dernière un vaste pouvoir d'investigation, pouvoir dont elle aura, largement et efficacement, usé en 2006. En effet, le nombre historiquement élevé de contrôles réalisés cette année – près de trente – résulte notamment d'une approche plus pragmatique. La politique de la commission est désormais de centrer son action sur des sujets moins transversaux, donc susceptibles d'être corrigés plus facilement et plus précisément. D'autre part, la publicité et l'écho médiatique accrues réservés aux opérations de contrôle servent aujourd'hui de catalyseur aux actions de correction. Ainsi en a-t-il été du contrôle du logement en outre-mer qui, bénéficiant d'un retentissement important, a permis de ne pas laisser s'éteindre le débat. La volonté de tirer les enseignements des contrôles et de réaliser un chaînage vertueux entre contrôles et législation sera resté, plus que jamais en 2006, la feuille de route de la commission des finances.

## Peut-on encore réformer les mécanismes de compensation vieillesse ?

La Mission d'évaluation et de contrôle de la Sécurité sociale, pour sa première année d'existence, s'est saisie d'un sujet aussi crucial que complexe et mal connu : les mécanismes de compensation de la branche vieillesse.

Partant d'un constat sans appel – le système est à bout de souffle –, la mission préconise un traitement de choc : l'abrogation de toutes les dispositions qui ont permis, au fil du temps, de détourner ces mécanismes dans le seul but d'alléger le déficit budgétaire de l'État. Il est indispensable d'en revenir aux principes de base de la compensation, conçue à l'origine comme un système de solidarité entre les régimes de vieillesse, et de s'y tenir en adoptant un moratoire sur toute proposition de modification de ses paramètres.



### SÉCURITÉ SOCIALE : POURSUIVRE LA RÉDUCTION DES DÉFICITS

Créée par la réforme constitutionnelle du 22 février 1996, la loi de financement de la Sécurité sociale détermine chaque année les conditions générales d'équilibre des comptes sociaux, établit les prévisions de recettes et fixe les objectifs de dépenses. Le projet de loi pour 2007 insiste sur la poursuite de l'effort de réduction des déficits. La branche maladie, qui représente la moitié du budget du régime général – soit 142,8 milliards d'euros – continue de se redresser : son déficit est passé de 8 milliards en 2005 à 6 milliards en 2006 et devrait diminuer pour atteindre 3,9 en 2007. La branche famille réduit, elle aussi, son déficit de plus du tiers alors que la branche vieillesse subit une forte dégradation de ses comptes (1,9 milliard en 2005, 2,4 en 2006, 3,5 attendus en 2007) en raison des départs anticipés liés à la réforme des retraites de 2003. Enfin, il est à noter que la loi prévoit également une amélioration de l'accès aux médicaments pour les patients souffrant de maladies rares ou de longue durée, intègre un plan pour l'emploi des seniors et instaure un congé de soutien familial pour assister une personne âgée ou handicapée dépendante.

# Justice et sécurité



## Pour une société juste et réconciliée

En matière de justice et de sécurité, en 2006, le Sénat a contribué notamment aux évolutions législatives relatives à la famille – avec l'adoption définitive d'une loi majeure sur les violences conjugales et l'examen du projet de loi relatif à la validité des mariages –, à la prévention de la délinquance et au respect des droits de l'homme en France. Les sénateurs ont par ailleurs mené des travaux en vue de la création d'un mécanisme fiduciaire « à la française » et lancé un large débat sur l'introduction en droit français d'une véritable procédure d'action collective des consommateurs.

### **Mieux contrôler la validité des mariages**



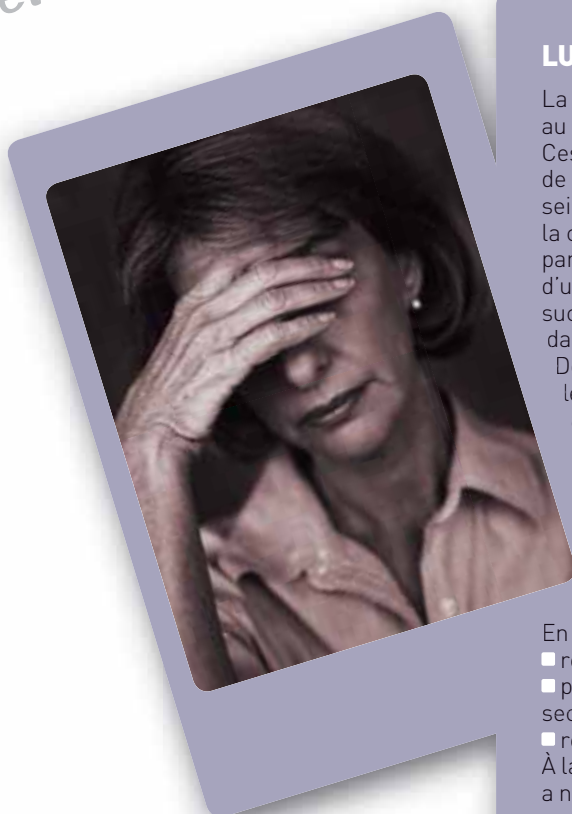
Sur le rapport de la commission des lois, le Sénat a examiné le projet de loi relatif au contrôle de la validité des mariages. Ce texte vise à renforcer les moyens de lutte contre les mariages simulés ou forcés. Les dispositions essentielles concernent les mariages contractés

par des Français à l'étranger qui font l'objet de contrôles renforcés avant la cérémonie : la transcription du mariage sur les registres français est désormais soumise à l'obtention d'un certificat de capacité à mariage, attestant notamment que l'audition des intéressés a bien eu lieu. Pour les mariages célébrés en France, le texte clarifie la chronologie des formalités à accomplir avant la cérémonie et impose la production d'une pièce d'identité officielle. Une autre disposition prévoit que les époux mineurs sont entendus seuls. Enfin, prenant acte de l'échec du dispositif de vérification des actes de l'état civil étranger, le texte simplifie la procédure en la rendant administrative. <http://www.senat.fr/dossierleg/pjl05-275.html>



### **MANIFESTATIONS SPORTIVES : MIEUX PRÉVENIR LES VIOLENCES**

La loi du 5 juillet 2006, d'initiative sénatoriale, relative à la prévention des violences lors des manifestations sportives permet de dissoudre par décret une association de supporters et renforce le dispositif répressif en cas de reconstitution d'une association dissoute. Par ailleurs, la loi du 23 octobre 2006, issue d'une autre initiative sénatoriale, a pour objet de tenter d'enrayer la baisse préoccupante du nombre d'arbitres sportifs. Ces derniers bénéficient désormais de la protection pénale accordée aux personnes chargées d'une mission de service public et deviennent des travailleurs indépendants. <http://www.senat.fr/dossierleg/ppl05-305.html>  
<http://www.senat.fr/dossierleg/ppl05-323.html>



## LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

La loi du 4 avril 2006 renforce la prévention et la répression des violences au sein du couple.

Ces évolutions législatives menées avec célérité marquent le degré de gravité que notre société attache aux actes de violence commis au sein de la famille. Issue d'une proposition de loi élaborée en 2005 par la commission des lois du Sénat sur la base de deux textes proposés par le groupe socialiste et le groupe CRC, cette nouvelle loi a fait l'objet d'un travail mené en harmonie par les deux assemblées. Les lectures successives et les travaux de la commission mixte paritaire réalisés dans un large esprit de consensus ont contribué à enrichir le texte.

De nouvelles dispositions permettent de lutter plus efficacement contre les violences au sein du couple en renforçant la répression contre les auteurs de ces actes, grâce à :

- l'extension de la circonstance aggravante aux violences commises par un pacsé ;
- l'aggravation des peines pour les violences commises par l'ancien conjoint, concubin ou pacsé de la victime ;
- l'application de la circonstance aggravante au meurtre ainsi qu'au viol et aux autres agressions sexuelles commises au sein du couple.

En outre, la proposition de loi a complété le Code civil afin de :

- relever l'âge du mariage des femmes de 15 à 18 ans ;
- prévoir que les époux se doivent mutuellement non seulement fidélité, secours, assistance, mais aussi respect ;
- renforcer la lutte contre les mariages forcés.

À la demande du Conseil de l'Europe, le président Christian Poncelet a nommé un sénateur « parlementaire de référence ». Il sera associé à la mise en œuvre de la résolution sur « les parlements unis pour combattre la violence domestique contre les femmes ».

<http://www.senat.fr/dossierleg/pp104-062.html>

## La fiducie « à la française », une alternative au trust anglo-saxon

Depuis quinze ans, tous les projets visant à intégrer la fiducie dans notre droit ont échoué. Pourtant, ce mécanisme, qui vise à faciliter la constitution de sûretés et la gestion de patrimoine en permettant un transfert temporaire de propriété de biens ou de droits, donnerait aux entreprises la possibilité de réaliser certaines opérations de financement complexes dans le cadre du droit français, au lieu de recourir à des trusts anglo-saxons ou des fiducies de droit étranger. Convaincue que cette innovation juridique constituerait un progrès considérable, la commission des lois a voulu lever les réticences qui demeurent en instituant une fiducie « à la française ». La proposition de loi adoptée par le Sénat met à la disposition des entreprises un outil juridique attractif de nature à concurrencer les instruments de droit étranger, avec des obligations de transparence renforcées pour mieux lutter contre les risques d'utilisations illicites.

<http://www.senat.fr/leg/pp104-178.html>

## Le respect effectif des droits de l'homme en France



À l'occasion d'une question orale avec débat, le Sénat a demandé au gouvernement de lui faire part des observations qu'appellent les problèmes identifiés par le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Rappelant le diagnostic préoccupant établi dans ce rapport sur l'application effective des droits de l'homme dans notre pays, notamment le manque de moyens de la justice et les conditions de détention dans les prisons françaises, les sénateurs souhaitent savoir quelles suites le gouvernement entendait donner aux recommandations formulées.

<http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ06030011A>

## Actions collectives des consommateurs : éclairer le débat

Lors de ses vœux en 2005, le Président de la République avait demandé au gouvernement de « proposer une modification de la législation pour permettre à des groupes de consommateurs et à leurs associations d'intenter des actions collectives contre les pratiques abusives rencontrées sur certains marchés ».

L'abondance des réactions, tant de la part des représentants des consommateurs et des entreprises que des professions judiciaires, a montré que l'introduction en droit français d'un mécanisme d'action collective au profit des consommateurs relevait d'un véritable choix de société. Compte tenu de l'importance des enjeux juridiques et pratiques soulevés, la commission des lois du Sénat, qui a procédé à des auditions publiques, a publié sur cette question un rapport d'information. Cette réflexion éclairera le débat sur le projet de loi en faveur des consommateurs dont la discussion devrait commencer début 2007.

## Sécurité

Dans son rapport d'information sur les personnes dangereuses, la commission des lois relève que les insuffisances du système français concernent principalement les personnes dangereuses atteintes de troubles psychiatriques. Elle préconise le renforcement de la capacité d'expertise, la mise en place d'unités spécifiques pour les délinquants dangereux atteints de troubles mentaux pour permettre leur prise en charge sous responsabilité médicale, et un renforcement du suivi des personnes après leur libération.

<http://www.senat.fr/rap/r05-420/r05-4200.html>

## À la rencontre des magistrats et des personnels de justice



En 2006, pour la quatrième année consécutive, des sénateurs ont effectué un stage d'immersion dans des juridictions de l'ordre judiciaire. Cette initiative aura permis, depuis 2003, à 97 d'entre eux d'appréhender de façon concrète et tangible les exigences et les contraintes des fonctions juridictionnelles. De son côté, l'École nationale de la magistrature organise régulièrement des stages au Sénat et à l'Assemblée nationale pour les magistrats en formation continue. Cette année peut-être plus encore que les autres, alors que la justice a connu des moments difficiles, ces stages auront démontré leur intérêt.

### FORMATION À LA GESTION DES MAGISTRATS ET DES GREFFIERS

La formation à la gestion n'est plus le « parent pauvre » des enseignements dispensés aux magistrats et aux greffiers en chef. Telle est l'une des principales conclusions du rapport d'information publié par la commission des finances du Sénat. Ce rapport souligne toutefois la nécessité de trouver désormais un juste équilibre entre une simple logique de formation à la gestion et une logique plus ambitieuse de préparation au management des hommes et des femmes au sein de l'institution judiciaire.

<http://www.senat.fr/rap/r06-004/r06-0040.html>

Les quatrièmes Rencontres sénatoriales de la justice ont permis, au cours d'une journée de restitution, de prolonger ce dialogue de terrain, en débattant de l'application par l'institution judiciaire de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

## Immigration et intégration

Le Sénat poursuit sa réflexion sur la question de l'intégration et de l'immigration clandestine. Les sénateurs ont approuvé le projet de loi relatif à l'immigration et l'intégration tout en renforçant le caractère effectif des droits accordés aux étrangers. Ils ont notamment souhaité supprimer la possibilité de moduler par décret le montant des ressources nécessaires pour solliciter le bénéfice du regroupement familial et rétablir, pour les déboutés du droit d'asile, la contestation juridictionnelle de la décision fixant le pays de renvoi, faculté supprimée par l'Assemblée nationale.

Une commission d'enquête sur l'immigration clandestine a, par ailleurs, été constituée après les événements dramatiques de Ceuta et Melilla, survenus fin 2005. Son rapport formule 45 recommandations pour mieux connaître l'immigration clandestine, être en mesure de prévenir les flux d'immigration et lutter contre le séjour irrégulier. Enfin, la commission des finances du Sénat a contrôlé l'action de l'Office de protection des réfugiés et apatrides : si la qualité et le professionnalisme des agents de l'Ofpra sont reconnus, le rapport s'interroge sur le réalisme des objectifs fixés à l'Office concernant le délai de traitement des demandes d'asile.

<http://www.senat.fr/dossierleg/pjl05-362.html>

## Prévention de la délinquance



Le Sénat a adopté en première lecture le projet de loi relatif à la prévention de la délinquance après l'avoir complété sur plusieurs points.

Sur le rapport de sa commission des lois, le Sénat a approuvé la place centrale dévolue au maire et la priorité accordée par le texte à la lutte contre la délinquance des mineurs. Afin d'amplifier les moyens consacrés à cette action, les sénateurs ont proposé la création d'un fonds interministériel pour la prévention de la délinquance. Ils ont souhaité aussi renforcer la cohérence du texte en l'associant plus étroitement à la réforme en cours de la protection de l'enfance. La commission a apporté des garanties supplémentaires dans plusieurs domaines concernant, notamment, l'utilisation des fichiers des personnes placées sous le régime de l'hospitalisation d'office et les procédures accélérées de jugement devant le tribunal pour enfants. Plusieurs autres dispositions du projet de loi ont été renforcées ou complétées. Elles concernent notamment un durcissement de la législation relative aux chiens dangereux et une ouverture du service volontaire citoyen de la police nationale aux étrangers non communautaires.

<http://www.senat.fr/dossierleg/pjl05-433.html>



# institutions réforme et réforme de l'État

## Créer les conditions d'une démocratie en marche

En s'efforçant de promouvoir la parité dans la vie politique, d'évaluer le statut des autorités administratives indépendantes et de mesurer le chemin effectivement parcouru par l'État dans son processus de réforme, les sénateurs ont continué en 2006 de manifester leur engagement en faveur d'institutions démocratiques efficaces. Ils ont également tenu, par le biais de la première journée des Français de l'étranger, à faire mieux connaître les conditions de vie de nos concitoyens expatriés.

18

### Les AAI: Ovni juridiques?

Les autorités administratives indépendantes (AAI) sont de drôles d'« objets », des exceptions à l'article 20 de la Constitution selon lequel le gouvernement dispose de l'administration. En effet, chargées au nom de l'État d'assurer la régulation de secteurs essentiels, elles ne sont pourtant pas soumises à l'autorité hiérarchique d'un ministre. Apparu au Sénat lors de la création de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en janvier 1978, le terme a, depuis lors, fait florès, tout comme les AAI elles-mêmes, qui se sont multipliées. Ces autorités difficiles à cerner ont fait l'objet d'un amendement de la commission des lois au sein du projet de loi de finances pour 2006, regroupant certaines d'entre elles au sein d'un programme unique. Cette clarification n'a finalement pas été retenue. Le rapport de l'Office parlementaire d'évaluation de la législation intitulé *Les AAI* :

évaluation d'un objet juridique non identifié permet de mieux en apprécier les contours. En établissant leur typologie, en proposant certaines pistes de réforme, l'Office parlementaire dresse un bilan attendu afin de garantir à ces autorités hors norme l'indépendance et l'efficacité pour lesquelles elles ont été conçues et de mettre pleinement en œuvre les outils du contrôle démocratique de leur activité.  
<http://www.senat.fr/rap/r05-404-2/r05-404-2.html>

### VÉRIFIER LA RÉALITÉ DE LA MODERNISATION DE L'ÉTAT

La commission des finances du Sénat a mené un cycle d'auditions relatif à la modernisation de l'État. La commission a, en effet, souhaité suivre les résultats des audits de performance lancés par le ministre délégué au Budget. Quatre des dix-sept audits engagés ont été étudiés. De cet « audit des audits », la commission a tiré la conclusion que la réforme de l'État est en marche, mais qu'elle doit être désormais amplifiée et étendue aux autres administrations publiques.



## Une étape nouvelle pour la parité en politique



Le Président de la République a souhaité qu'une étape nouvelle en faveur de la parité soit franchie avant la fin de la législature. Tel est l'objet du projet de loi soumis en premier lieu au Sénat, qui partage largement cette préoccupation. En effet, quatorze propositions de loi sénatoriales visant l'amélioration de la parité ont été récemment déposées. Pointant un bilan global en demi-teinte, la délégation aux droits des femmes, saisie par la commission des lois de l'ensemble de ces textes, a adopté dix recommandations, parmi lesquelles l'instauration d'une alternance stricte entre hommes et femmes sur les listes de candidats aux élections municipales dans les communes de plus de 3500 habitants, ainsi que l'extension à tous les cas de vacance du mandat (et plus seulement le décès), le remplacement du conseiller général par un suppléant de sexe différent. Son rapport se penche également sur les conditions d'exercice d'un mandat et propose une série de mesures permettant aux femmes de mieux concilier celui-ci avec leur vie professionnelle et familiale.

<http://www.senat.fr/rap/r06-095/r06-0950.html>

## Élection du Président de la République



Le Sénat a adopté le projet de loi organique relatif à l'élection du Président de la République. Ce texte actualise et complète, à la suite des observations du Conseil constitutionnel, certaines dispositions de la loi organique du 6 novembre 1962 qui définit les modalités de l'élection présidentielle. Objectifs : clarifier la procédure de présentation des candidats, rationaliser l'examen des comptes de campagne et autoriser certains électeurs à voter le samedi.

<http://www.senat.fr/dossierleg/pj105-271.html>

## Une loi pour moderniser la fonction publique

Le 21 décembre 2006, le Sénat a adopté un projet de loi visant à moderniser la fonction publique. L'objectif de cette réforme est de permettre en particulier la mise en œuvre des accords salariaux signés en janvier 2006 entre le ministre de la Fonction publique et trois organisations syndicales représentatives. Ce texte prévoit de favoriser la formation et de valoriser l'expérience professionnelle des agents, de développer les échanges entre administrations publiques et entre le secteur public et le secteur privé et enfin, de faciliter la gestion des ressources humaines. Il autorise et encadre notamment la mise à disposition de fonctionnaires auprès d'organismes extérieurs aux administrations publiques et renforce le contrôle des règles déontologiques.



### FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER : UNE CHANCE POUR LA FRANCE

Plusieurs milliers de visiteurs ont participé à la première journée des Français de l'étranger organisée par le Sénat le samedi 4 mars 2006 au Palais du Luxembourg. Le Sénat a en effet pour mission, aux termes de l'article 24 de la Constitution, de représenter les quelque 2,2 millions de Français vivant à l'étranger. Cette journée « portes ouvertes », qui s'est déroulée la veille de la session de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), entendait les mettre à l'honneur, ainsi que leurs représentants, les 12 sénateurs des Français établis hors de France et les 171 conseillers de l'AFE.

Il s'agissait d'une première. Jamais jusqu'à présent n'avaient été réunis dans un même lieu, ouvert à tous, les acteurs de la présence française à l'étranger, pour échanger, débattre et aller à la rencontre du public.

L'importante affluence traduit bien l'intérêt croissant des Français pour l'expatriation, leur besoin d'être informés sur les démarches à entreprendre et les opportunités d'emploi à l'étranger.

■ 75 personnalités, dont 4 ministres ou anciens ministres, ont participé à des tables rondes sur le rayonnement de la France dans le monde.

■ 9 témoins, issus des 5 continents, sont venus partager leur expérience d'expatriés au cours d'une émission de télévision consacrée à la réussite à l'étranger, retransmise en direct sur la chaîne Public Sénat.

■ 55 exposants ont répondu présent à l'invitation du Sénat et ont informé des milliers de visiteurs, dont une grande majorité de jeunes, sur l'expatriation.

■ 6 artistes français établis hors de France ont présenté leurs œuvres, peintures, sculptures et photos.

<http://www.expatries.senat.fr>

## Évaluer la menace, adapter la réponse

Avenir de la dissuasion nucléaire, encadrement de l'emploi des armes à sous-munitions et place des drones dans les systèmes de défense sont autant de priorités qui ont guidé les travaux des sénateurs en 2006.

### Le rôle de la dissuasion nucléaire

La dissuasion nucléaire française, dont la doctrine a été précisée par le Président de la République le 19 janvier 2006, a fait l'objet d'une table ronde organisée par la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat. Les invités – le général Bentégeat, chef d'état-major des armées, Bruno Tertrais, membre de la Fondation pour la recherche stratégique, Daniel Verwaerde, directeur des armes nucléaires au CEA, et Sir Michael Quinlan, de l'Institute for strategic studies de Londres – ont apporté des éclaircissements concernant l'adaptation des armes et de la doctrine face au nouveau contexte géostratégique. Il en ressort que, si l'adaptation aux nouvelles menaces paraît satisfaisante, la place de la dissuasion française dans l'Otan et en Europe pourrait encore être précisée.

<http://www.senat.fr/rap/r06-036/r06-0360.html>

### Une loi pour améliorer l'organisation de la réserve

La loi du 18 avril 2006 vise à aménager la structure de la réserve en unifiant la composante de rattachement des anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité. Elle doit également améliorer sa réactivité en modifiant le délai du préavis à l'égard des

employeurs. Enfin, elle augmente la durée de service afin de répondre aux besoins de postes spécifiques, notamment au sein d'états-majors internationaux.

<http://www.senat.fr/dossierleg/pj05-108.html>

### Armes à sous-munitions : préserver les civils

Depuis 1973, au moins 11 000 personnes ont été blessées ou tuées par des sous-munitions non explosées. L'emploi abusif de ces armes en zones civiles et le taux élevé de non-fonctionnement qui génère des restes explosifs

importants expliquent ce chiffre. La France, qui dispose de quatre systèmes de ce type, maintient des règles d'utilisation strictes, qui imposent leur emploi sur des objectifs militaires lors de conflits conventionnels de haute intensité. Le rapport d'information consacré à ces armes préconise le maintien de cette politique d'emploi restrictive, l'amélioration de la fiabilité des systèmes et, au plan international, le renforcement de l'encadrement de ces armes.

<http://www.senat.fr/rap/r06-118/r06-1180.html>

### DRÔNES D'OBSERVATION : UNE URGENCE OPÉRATIONNELLE

Le rapport d'information consacré aux drones, établi au nom de la commission des affaires étrangères et de la défense, note leur montée en puissance opérationnelle mais aussi la divergence des intérêts nationaux qui entravent la conduite de programmes à l'échelle de l'Union. L'importance des coûts, les différences d'approche concernant le matériel lui-même ont conduit à l'éclatement des projets. Ainsi le projet euroMALE (drône européen « Moyenne altitude longue endurance ») connaît-il des difficultés et prend-il du retard. Une perte de temps mise à profit par les États-Unis pour creuser un peu plus l'écart, même si les capacités françaises en la matière maintiennent notre pays, temporairement, dans le peloton de tête.

<http://www.senat.fr/rap/r05-215/r05-2150.html>



# le sénat et les sénateurs

les sénateurs

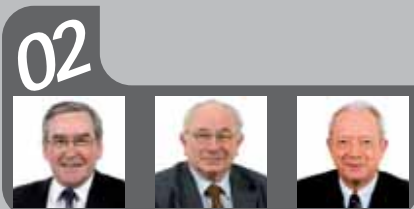
au 31 décembre 2006



01  
ÉMIN  
Jean-Paul  
UMP

PÉPIN  
Jean  
UMP

21



02  
ANDRÉ  
Pierre  
UMP

GIROD  
Paul  
UMP

PELLETIER  
Jacques  
RDSE



03  
BARRAUX  
Bernard  
UMP-R

DÉRIOT  
Gérard  
UMP-R



04  
DOMEIZEL  
Claude  
SOC.



05  
LESBROS  
Marcel  
UMP



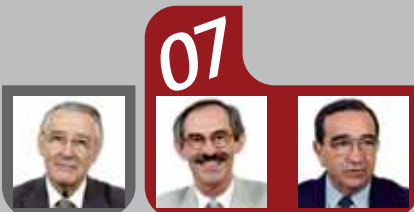
06  
BALARELLO  
José  
UMP



GINÉSY  
Charles  
UMP



LAFFITTE  
Pierre  
RDSE



07  
PEYRAT  
Jacques  
UMP

TESTON  
Michel  
SOC.

TORRE  
Henri  
UMP



08  
BLIN  
Maurice  
UC-UDF

HURÉ  
Benoît  
UMP



09  
BEL  
Jean-Pierre  
SOC.



10  
ADNOT  
Philippe  
NI



GAILLARD  
Yann  
UMP



11  
COURTEAU  
Roland  
SOC.

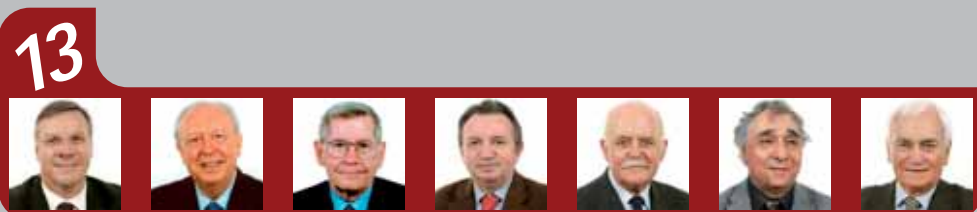


RAINAUD  
Marcel  
SOC.



12  
PUECH  
Jean  
UMP

SEILLIER  
Bernard  
RDSE



13  
BRET  
Robert  
CRC

GAUDIN  
Jean-Claude  
UMP

GIRAUD  
Francis  
UMP

GUÉRINI  
Jean-Noël  
SOC.

PICHERAL  
Jean-François  
SOC.

SIFFRE  
Jacques  
SOC.

VALLET  
André  
UC-UDF



14  
DUPONT  
Ambroise  
UMP

15



DUPONT  
Jean-Léonce  
UC-UDF



GARREC  
René  
UMP



BESSE  
Roger  
UMP



JARLIER  
Pierre  
UMP

16



ARNAUD  
Philippe  
UC-UDF



de RICHEMONT  
Henri  
UMP

17



BELOT  
Claude  
UMP



BRANGER  
Jean-Guy  
UMP



DOUBLET  
Michel  
UMP

18



POINTEREAU  
Rémy  
UMP

19



VINÇON  
Serge  
UMP



MOULY  
Georges  
RDSE



MURAT  
Bernard  
UMP

2a



ALFONSI  
Nicolas  
RDSE

2b



VENDASI  
François  
RDSE

21



de BROISSIA  
Louis  
UMP



GRILLOT  
Louis  
UMP



REVOL  
Henri  
UMP-A

22



JOSSELIN  
Charles  
SOC.



LE CAM  
Gérard  
CRC

23



SAUNIER  
Claude  
SOC.



LEJEUNE  
André  
SOC.



MOREIGNE  
Michel  
SOC.

24



CAZEAU  
Bernard  
SOC.



MORTEMOUSQUE  
Dominique  
UMP

25



GRUILLOT  
Georges  
UMP



HUMBERT  
Jean-François  
UMP



SOUVET  
Louis  
UMP

26



BESSON  
Jean  
SOC.



PIRAS  
Bernard  
SOC.

22

27



BOURDIN  
Joël  
UMP



MIRAUX  
Jean-Luc  
UMP



PONIATOWSKI  
Ladislas  
UMP

28



BILLARD  
Joël  
UMP



CORNU  
Gérard  
UMP

29



BOYER  
Yolande  
SOC.



GÉRARD  
Alain  
UMP



LE PENSEC  
Louis  
SOC.



MARC  
François  
SOC.

30



JOURNET  
Alain  
SOC.

31



ROUVIÈRE  
André  
SOC.



SUTOUR  
Simon  
SOC.



AUBAN  
Bertrand  
SOC.



BERGÉ-LAVIGNE  
Maryse  
SOC.



PLANCADA  
Jean-Pierre  
SOC.



ROUJAS  
Gérard  
SOC.

32



de MONTESQUIOU  
Aymeri  
RDSE



RISPAT  
Yves  
UMP

33



CÉSAR  
Gérard  
UMP



DUSSAUT  
Bernard  
SOC.

34



MADRELLE  
Philippe  
SOC.



PINTAT  
Xavier  
UMP



VALADE  
Jacques  
UMP



DELFAU  
Gérard  
RDSE



TROPEANO  
Robert  
SOC.



VÉZINHET  
André  
SOC.

35



ESNEU  
Michel  
UMP



FRÉVILLE  
Yves  
UMP-R



NOGRIX  
Philippe  
UC-UDF



TEXIER  
Yannick  
UMP

36



BERNARDET Daniel  
UMP



GERBAUD François  
UMP

37



BEAUFILS Marie-France  
CRC



DAUGE Yves  
SOC.



LECLERC Dominique  
UMP

38



DAVID Annie  
CRC



FAURE Jean  
UMP



MERMAZ Louis  
SOC.



SAUGEY Bernard  
UMP

39



BAILLY Gérard  
UMP

40



CARRÈRE Jean-Louis  
SOC.



LABEYRIE Philippe  
SOC.

41



FAUCHON Pierre  
UC-UDF



GOURAULT Jacqueline  
UC-UDF

42



FOURNIER Bernard  
UMP



FRÉCON Jean-Claude  
SOC.



MATHON-POINAT Josiane  
CRC



THIOLLIÈRE Michel  
RDSE

43



BOYER Jean  
UC-UDF

44



AUTAIN François  
CRC-R



GAUTIER Charles  
SOC.



GAUTIER Gisèle  
UC-UDF



PAPON Monique  
UMP



TRILLARD André  
UMP

45



DOLJÉ Eric  
UMP



ROZIER Janine  
UMP



SUEUR Jean-Pierre  
SOC.

46



BOYER André  
RDSE

47



FRANÇOIS-PONCET Jean  
UMP



SOULAGE Daniel  
UC-UDF

48



BLANC Jacques  
UMP

49



GAUDIN Christian  
UC-UDF



LARDEUX André  
UMP



RAOUL Daniel  
SOC.

50



BIZET Jean  
UMP



GODEFROY Jean-Pierre  
SOC.



LE GRAND Jean-François  
UMP

51



DÉTRAIGNE Yves  
UC-UDF



ÉTIENNE Jean-Claude  
UMP



FÉRAT Françoise  
UC-UDF

52



GUÉNÉ Charles  
UMP



SIDO Bruno  
UMP

53



ARTHUIS Jean  
UC-UDF



ZOCCHETTO François  
UC-UDF

54



BAUDOT Jacques  
UMP



DIDIER Évelyne  
CRC



NACHBAR Philippe  
UMP

55



BIWER Claude  
UC-UDF



LONGUET Gérard  
UMP

56



HERVIAUX Odette  
SOC.



KERGUERIS Joseph  
UC-UDF



de ROHAN Josselin  
UMP

57



LEROY Philippe  
UMP



MASSERET Jean-Pierre  
SOC.



MASSON Jean-Louis  
NI



PRINTZ Gisèle  
SOC.

# radiographie du sénat

## **Bureau**

Président	<b>Christian Poncelet</b>
Vice-Présidents	<b>Jean-Claude Gaudin, Adrien Gouteyron, Roland du Luart, Philippe Richert, Michèle André, Guy Fischer</b>
Questeurs	<b>René Garrec, Gérard Miquel, Jean Faure</b>
Secrétaires du Sénat	<b>Philippe Arnaud, Didier Boulaud, Yolande Boyer, Dominique Braye, Gérard César, Yvon Collin, Philippe Darniche, Michelle Demessine, Jean-Léonce Dupont, Jean-Luc Mélenchon, Monique Papon, Simon Sutour</b>

## **groupes parlementaires**

Groupe communiste républicain et citoyen	<b>Nicole Borvo Cohen-Seat</b>
Groupe du Rassemblement démocratique et social européen	<b>Jacques Pelletier</b>
Groupe socialiste	<b>Jean-Pierre Bel</b>
Groupe Union centriste-UDF	<b>Michel Mercier</b>
Groupe Union pour un mouvement populaire	<b>Josselin de Rohan</b>
Non-inscrits	<b>Philippe Adnot</b>

24

## **commissions permanentes**

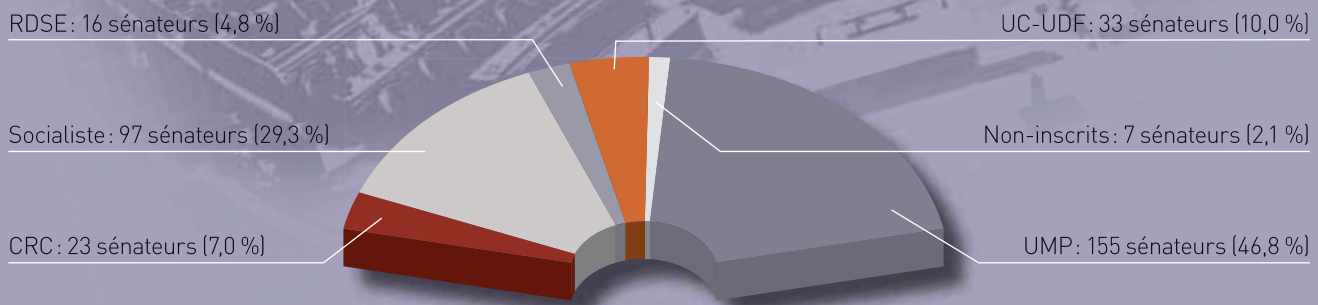
Commission des affaires culturelles	<b>Président Jacques Valade</b>
Commission des affaires économiques	<b>Président Jean-Paul Emorine</b>
Commission des affaires étrangères et de la défense	<b>Président Serge Vinçon</b>
Commission des affaires sociales	<b>Président Nicolas About</b>
Mecss*	<b>Président Alain Vasselle</b>
Commission des finances	<b>Président Jean Arthuis</b> <b>Rapporteur général Philippe Marini</b>
Commission des lois	<b>Président Jean-Jacques Hyst</b>

## **délégations, offices et observatoire**

Délégation pour l'Union européenne	<b>Président Hubert Haenel</b>
Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes	<b>Présidente Gisèle Gautier</b>
Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire	<b>Président Jean François-Poncet</b>
Délégation pour la planification	<b>Président Joël Bourdin</b>
Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques	<b>Président Henri Revol</b>
Office parlementaire d'évaluation de la législation	<b>Président Jean-Jacques Hyst</b>
Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé	<b>Président Nicolas About</b>
Observatoire de la décentralisation	<b>Président Jean Puech</b>

\* Mission d'évaluation et de contrôle de la Sécurité sociale.

## Répartition par groupe politique

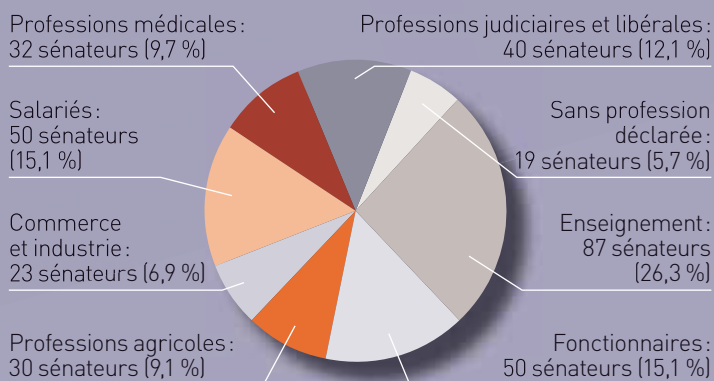


## La parité au Sénat

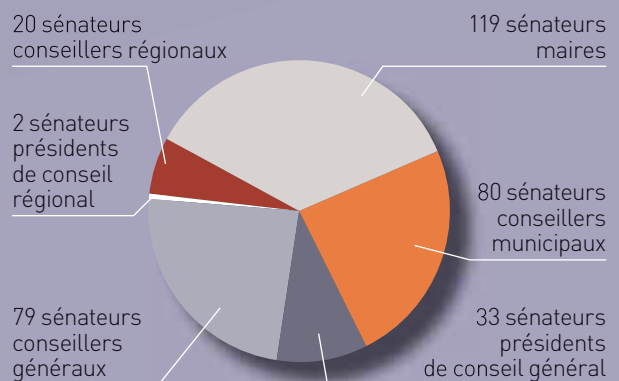
58 femmes sont membres du Sénat, soit 17,5 % : le plus fort taux dans l'histoire des assemblées parlementaires françaises.

25

## Les origines professionnelles des sénateurs



## Le Sénat et la décentralisation



Chiffres au 31 décembre 2006.

58



TODESCHINI  
Jean-Marc  
SOC.



BOULAUD  
Didier  
SOC.



SIGNÉ  
René-Pierre  
SOC.



BLANDIN  
Marie-Christine  
SOC.-R



DEMESSINE  
Michelle  
CRC



DESMARESCAUX  
Sylvie  
NI



FRIMAT  
Bernard  
SOC.



LECERF  
Jean-René  
UMP



LEGENDRÉ  
Jacques  
UMP



LÉTARD  
Valérie  
UC-UDF

60



MAUROY  
Pierre  
SOC.



RAOULT  
Paul  
SOC.



RENAR  
Ivan  
CRC



TÜRK  
Alex  
NI



MARINI  
Philippe  
UMP



VANTOMME  
André  
SOC.



VASSELLE  
Alain  
UMP



GOULET  
Daniel  
UMP



LAMBERT  
Alain  
UMP



BOUT  
Brigitte  
UMP

61

62

26



COQUELLE  
Yves  
CRC



HENNERON  
Françoise  
UMP



PERCHERON  
Daniel  
SOC.



SAN VICENTE-  
BAUDRIN  
Michèle  
SOC.



SERGENT  
Michel  
SOC.



VANLERENBERGHE  
Jean-Marie  
UC-UDF



ANDRÉ  
Michèle  
SOC.



CHARASSE  
Michel  
SOC.



JUILHARD  
Jean-Marc  
UMP



BOROTRA  
Didier  
UC-UDF

63

64



CAZALET  
Auguste  
UMP



JARRAUD-  
VERGNOLLE  
Annie  
SOC.



DURRIEU  
Josette  
SOC.



FORTASSIN  
François  
RDSE



ALDUY  
Jean-Paul  
UMP



BLANC  
Paul  
UMP



GRIGNON  
Francis  
UMP



KELLER  
Fabienne  
UMP



RICHERT  
Philippe  
UMP



RIES  
Roland  
SOC.

65

66

67



SITTLER  
Esther  
UMP



BOCKEL  
Jean-Marie  
SOC.



HAENEL  
Hubert  
UMP



SCHILLINGER  
Patricia  
SOC.



TROENDLE  
Catherine  
UMP



BUFFET  
François-Noël  
UMP



COLLOMB  
Gérard  
SOC.



DEMONTÈS  
Christiane  
SOC.



DINI  
Mugette  
UC-UDF



FISCHER  
Guy  
CRC

68

69



LAMURE  
Élisabeth  
UMP



MERCIER  
Michel  
UC-UDF



KRATTINGER  
Yves  
SOC.



MICHEL  
Jean-Pierre  
SOC.



BEAUMONT  
René  
UMP



COURTOIS  
Jean-Patrick  
UMP



EMORINE  
Jean-Paul  
UMP



CLÉACH  
Marcel-Pierre  
UMP



FILLON  
François  
UMP



du LUART  
Roland  
UMP

70

71

72

73



REPENTIN  
Thierry  
SOC.



VIAL  
Jean-Pierre  
UMP

74



AMOUDRY  
Jean-Paul  
UC-UDF



CARLE  
Jean-Claude  
UMP



HÉRISSEON  
Pierre  
UMP

75



ASSOULINE  
David  
SOC.



BORVO  
COHEN-SEAT  
Nicole  
CRC



BOUMEDIENE-  
THIERY  
Alima  
SOC.-R



CAFFET  
Jean-Pierre  
SOC.



DESESSARD  
Jean  
SOC.-R



DOMINATI  
Philippe  
NI



GOUJON  
Philippe  
UMP



HERMANGE  
Marie-Thérèse  
UMP



KHIARI  
Bariza  
SOC.



MADEC  
Roger  
SOC.



POZZO di  
BORGIO  
Yves  
UC-UDF



ROMANI  
Roger  
UMP

76



FOUCAUD  
Thierry  
CRC



GÉLARD  
Patrice  
UMP



HUREL  
Sandrine  
SOC.

77



MASSON  
Marc  
SOC.



MORIN-  
DESAILLY  
Catherine  
UC-UDF



REVE  
Charles  
UMP



BILLOUT  
Michel  
CRC



BODIN  
Yannick  
SOC.



BRICQ  
Nicole  
SOC.



HOUEL  
Michel  
UMP



HYEST  
Jean-Jacques  
UMP



MÉLOT  
Colette  
UMP



ABOUT  
Nicolas  
UC-UDF

27

79



BRAYE  
Dominique  
UMP



DUPONT  
Bernadette  
UMP-A



GOURNAC  
Alain  
UMP



GOUSSEAU  
Adeline  
UMP



TASCA  
Catherine  
SOC.



BÉCOT  
Michel  
UMP



DULAIT  
André  
UMP



DENEUX  
Marcel  
UC-UDF



DUBOIS  
Daniel  
UC-UDF



MARTIN  
Pierre  
UMP

80

81



ALQUIER  
Jacqueline  
SOC.



PASTOR  
Jean-Marc  
SOC.

82



BAYLET  
Jean-Michel  
RDSE



COLLIN  
Yvon  
RDSE

83



COLLOMBAT  
Pierre-Yves  
SOC.



FALCO  
Hubert  
UMP



HUMMEL  
Christiane  
UMP



TRUCY  
François  
UMP

84



DUFAUT  
Alain  
UMP



HAUT  
Claude  
SOC.

85



MILON  
Alain  
UMP



DARNICHE  
Philippe  
NI



MERCERON  
Jean-Claude  
UC-UDF



RETAILLEAU  
Bruno  
NI

86



FOUCHÉ  
Alain  
UMP



RAFFARIN  
Jean-Pierre  
UMP

87



DEMERLIAT  
Jean-Pierre  
SOC.



PEYRONNET  
Jean-Claude  
SOC.

88



PIERRE  
Jackie  
UMP



PONCELET  
Christian  
UMP

89



BORDIER  
Pierre  
UMP



de RAINCOURT  
Henri  
UMP

90



DREYFUS-  
SCHMIDT  
Michel  
SOC.

91



BÊTEILLE  
Laurent  
UMP



CAMPION  
Claire-Lise  
SOC.



DASSAULT  
Serge  
UMP



MÉLENCHON  
Jean-Luc  
SOC.



VERA  
Bernard  
CRC

92



BADINTER  
Robert  
SOC.



BADRÉ  
Denis  
UC-UDF

93



DEBRÉ  
Isabelle  
UMP



FOURCADE  
Jean-Pierre  
UMP



KAROUTCHI  
Roger  
UMP



MUZEAU  
Roland  
CRC



PASQUA  
Charles  
UMP-A



ASSASSI  
Eliane  
CRC



DALLIER  
Philippe  
UMP-R



DEMUYNCK  
Christian  
UMP



MAHÉAS  
Jacques  
SOC.



RALITE  
Jack  
CRC

94



VOYNET  
Dominique  
SOC.-R



CAMBON  
Christian  
UMP



JÉGOU  
Jean-Jacques  
UC-UDF



LAGAUCHE  
Serge  
SOC.



LUC  
Hélène  
CRC



PROCACCIA  
Catherine  
UMP



VOGUET  
Jean-François  
CRC



ANGELS  
Bernard  
SOC.



HUE  
Robert  
CRC



LE TEXIER  
Raymonde  
SOC.

95

28

971



MALOVRY  
Lucienne  
UMP



PORTELLI  
Hugues  
UMP



GILLOT  
Jacques  
SOC.-A



MARSIN  
Daniel  
RDSE-R



MICHAUX-  
CHEVRY  
Lucette  
UMP

972



LARCHER  
Serge  
SOC.-A



LISE  
Claude  
SOC.-A

973



OTHILY  
Georges  
RDSE

974



HOARAU  
Gélita  
CRC



PAYET  
Anne-Marie  
UC-UDF

975



VIRAPOULLÉ  
Jean-Paul  
UMP

976



DETCHEVERRY  
Denis  
UMP

986



GIRAUD  
Adrien  
UC-UDF

987



LAUFOAULU  
Robert  
UMP-R

988



FLOSSE  
Gaston  
UMP



LOUECKHOTE  
Simon  
UMP

*Français établis hors de France*



BIARNÈS  
Pierre  
CRC-R



BRISEPIERRE  
Paulette  
UMP



del PICCHIA  
Robert  
UMP



FERRAND  
André  
UMP



CANTEGRIT  
Jean-Pierre  
UMP



CERISIER-ben  
GUIGA  
Monique  
SOC.



DUVERNOIS  
Louis  
UMP



GUERRY  
Michel  
UMP



COINTAT  
Christian  
UMP



GARRIAUD-MAYLAM  
Joëlle  
UMP



KAMMERMANN  
Christiane  
UMP



YUNG  
Richard  
SOC.



## Relancer la dynamique européenne

Après le rejet du traité constitutionnel européen, le Sénat a continué à œuvrer – dans une multiplicité de domaines allant des brevets à la circulation des travailleurs salariés – afin de construire une Europe plus efficace, stabilisée, au moins pour un temps, dans ses frontières à 27.

### *Regard sur l'élargissement et débat sur l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie*



L'audition par la délégation du Sénat pour l'Union européenne d'Olli Rehn, commissaire européen chargé de l'élargissement, le 6 juin 2006, aura permis de porter un regard lucide sur la cinquième vague d'adhésion de mai 2004,

avant que ne soit entérinée l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie. Le commissaire, prenant en compte le non au traité constitutionnel de la France et des Pays-Bas et l'obligation de réforme des institutions, a clairement approuvé la nécessité d'opérer, après l'admission de la Roumanie et de la Bulgarie, une pause dans la politique d'élargissement de l'Union. Les sénateurs en charge des rapports sur ces deux pays ont salué les efforts considérables réalisés par Sofia et Bucarest tout en pointant certains secteurs devant faire l'objet de clauses de sauvegarde. Le 3 octobre, le Sénat votait la loi autorisant la ratification du traité d'adhésion. L'entrée effective de ces deux pays dans l'Union européenne a eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2007. <http://www.senat.fr/dossierleg/pj105-429.html>

## L'actualité européenne vue par la délégation

29

### ■ Albanie et Macédoine

Ces deux pays des Balkans occidentaux qui aspirent, à terme, à rejoindre l'Union européenne ont fait l'objet d'une étude in situ de la délégation. L'Albanie, si elle est politiquement stabilisée, est loin d'atteindre les normes de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne la justice, la police et la mise en application du droit. La Macédoine, certes plus avancée, devra elle aussi accomplir un travail de fond dans de nombreux domaines, même si elle bénéficie du statut de candidat à l'Union européenne depuis décembre 2005.

### ■ Protection civile

Faisant suite au rapport de la délégation sur *La protection civile dans l'Union européenne* pointant les lacunes de l'Union en la matière, l'idée d'une force européenne de protection civile a fait l'objet d'une proposition au niveau européen.

### ■ Marché vitivinicole européen

Si la réforme de l'organisation commune du marché du secteur vitivinicole est admise par tous, ses modalités ne font pas l'unanimité. La délégation a donc entrepris une large consultation afin de pouvoir élaborer une proposition de résolution au moment où la Commission européenne présentera sa proposition définitive.



### **BREVET EN EUROPE : LA DÉLÉGATION POUR L'UNION EUROPÉENNE DU SÉNAT PLAIDE POUR LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE LONDRES**

Mandatée par le Premier ministre pour réfléchir aux moyens de débloquent la situation des brevets au sein de l'Union, la délégation pour l'Union européenne du Sénat a créé un groupe de travail ad hoc. Il a mené un grand nombre d'auditions avant de formuler une série de recommandations. Le groupe s'est attaché, d'une part, à lever les faux obstacles (l'opposition entre brevet européen et communautaire n'a pas lieu d'être car ils sont complémentaires) et, d'autre part, à demander la ratification par la France de l'accord de Londres, accompagnée par l'adoption du brevet communautaire. Cette double exigence devrait, selon la délégation, faire l'objet d'une proposition commune portée par la France, l'Espagne et l'Allemagne en vue de son adoption sous la présidence allemande.

<http://www.senat.fr/leg/ppl06-119.html>

30

### **Libre circulation des travailleurs salariés : faut-il maintenir la restriction ?**

Au cours d'une réunion de la délégation pour l'Union européenne ouverte à l'ensemble des sénateurs, le 22 février 2006, ceux-ci ont interpellé Gérard Larcher, ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes au sujet de la restriction de circulation imposée aux travailleurs salariés de huit nouveaux États membres. Prenant acte du fait que trois pays de l'Union – l'Irlande, la Suède et le Royaume-Uni – avaient décidé de ne pas appliquer ces restrictions et en tiraient un large bénéfice, les sénateurs ont posé la question de l'opportunité du maintien d'une telle politique « contraire à un principe fondamental de la construction européenne ».

### **PME : la délégation pour l'Union européenne plaide pour un « Small Business Act » à l'européenne**

S'appuyant sur la réussite du « Small Business Act » adopté en 1953 et toujours en vigueur aux États-Unis, la délégation s'est posé la question de l'adoption d'un mécanisme similaire à l'échelle de l'Europe afin de favoriser l'accès des PME aux marchés publics. L'idée d'une modification des directives communautaires sur ce point a été avancée. L'adhésion de la majorité des États membres à cette idée est loin d'être acquise, même si les Pays-Bas et l'Autriche s'y sont déjà déclarés favorables. En 1997, la commission des affaires économiques avait enquêté aux États-Unis sur l'impact de cette législation.

### **Réforme de la politique régionale européenne : le Sénat informe les collectivités territoriales**

Une nouvelle politique régionale est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007. N'intégrant plus le développement rural et la pêche, qui deviennent des politiques distinctes, elle prévoit une programmation indépendante pour chaque fonds, en remplacement de la démarche transversale des documents uniques de programmation (Docup). En outre, le zonage de l'objectif 2 disparaît au profit d'une concentration des aides sur des priorités thématiques. Le rapport d'information publié en mai 2006 par la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire expose la réforme et formule des recommandations pour en faciliter la mise en œuvre. Il préconise notamment l'augmentation progressive des tranches annuelles de crédits à consommer pour parer aux risques du dégageant d'office et la mise en place d'outils de coordination entre les fonds structurels. Aux territoires, il recommande d'élaborer des projets d'une certaine envergure et s'inscrivant dans les catégories d'intervention découlant de la stratégie de Lisbonne (innovation, recherche, technologies de l'information et de la communication...). Enfin, il plaide pour que la politique régionale européenne continue à soutenir le développement des zones rurales et suggère, dans cette perspective, l'exploration de nouvelles voies.

<http://www.senat.fr/rap/r05-337/r05-3370.html>

### **Fonctionnement des parlements européens : de bonnes idées en partage ?**

La commission des lois du Sénat a mené une étude « comparative » sur le fonctionnement et l'organisation de certains parlements de l'Union. À l'issue de ce travail, elle a dressé une liste de quinze propositions fondées sur des mécanismes en vigueur chez nos voisins, et capables d'améliorer le fonctionnement de notre Parlement. Concernant la procédure législative, il est recommandé d'attribuer aux commissions la possibilité d'adopter des lois et de permettre que le débat

en séance publique sur un projet de loi s'engage dans la version du texte élaborée par la commission compétente et non, comme aujourd'hui, dans la version initiale proposée par le gouvernement. Droits des minorités, contrôle de l'action gouvernementale et Europe sont également ciblés par ces propositions. La 15<sup>e</sup> et dernière préconise ainsi de consacrer et d'étendre la réserve d'examen parlementaire, principe selon lequel le gouvernement ne peut pas prendre position sur un acte communautaire avant de connaître la position du Parlement.

## **Énergie : le Sénat inquiet de la politique européenne**



C'est un euphémisme de dire que la situation énergétique de l'Europe est fragile ! Fortement dépendante de ses importations d'or noir et d'or bleu, soumise, comme le reste du monde, au spectre d'un troisième choc pétrolier, soucieuse, également, de respecter les termes du protocole de Kyoto, l'Europe se doit de mettre sur pied une politique énergétique cohérente et active. La délégation pour l'Union européenne s'inquiète du retard pris en la matière et tire la

sonnette d'alarme dans un rapport d'information intitulé *La politique européenne de l'énergie*. Entre obstacles juridiques et actions parcellaires, l'Union européenne peine à définir l'orientation de cette politique. L'enjeu, trop important pour se contenter du statu quo ante, doit bénéficier d'un traitement à sa mesure. C'est bien le mérite de ce rapport que de réaffirmer cette évidence avec force.

<http://www.senat.fr/rap/r05-259/r05-2590.html>

## **Association des Sénats d'Europe : les riches heures de l'année 2006**

Créée en 2000 à l'initiative du président Poncelet, l'Association des Sénats d'Europe vise à renforcer les relations entre les secondes chambres du continent, à favoriser le bicamérisme et à faire avancer l'idée européenne. Cette année, l'association a tenu deux réunions. La première s'est déroulée à Berne, les 20, 21 et 22 avril, et s'est attachée à imaginer des solutions pour mener une politique plus proche des citoyens. La seconde a eu pour cadre la ville de Prague et pour contexte le 10<sup>e</sup> anniversaire du renouveau du Sénat tchèque. La réflexion sur les rôles et le fonctionnement des parlements au XXI<sup>e</sup> siècle – l'un des thèmes de la réunion – a reçu l'encouragement attendu de la part de la Commission européenne : cette dernière transmettra désormais directement aux parlements nationaux toutes ses nouvelles propositions et documents de consultation.



## **QUELQUES RÉSOLUTIONS EN MATIÈRE EUROPÉENNE ADOPTÉES PAR LE SÉNAT**

2006 aura été une année importante en matière d'adoption par le Sénat de résolutions consacrées à l'Europe. Voici quelques-unes des plus importantes décisions prises en la matière au long de cette année.

- Résolution sur la modification de l'accord de Schengen en vue d'améliorer la coopération policière entre États membres, adoptée le 8 février 2006.
- Résolution sur l'accès des services chargés de l'immatriculation des véhicules au système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II), adoptée le 8 février 2006.
- Résolution sur la modification de la directive « Télévision sans frontières », adoptée le 1<sup>er</sup> avril 2006.
- Résolution sur le système européen de la nouvelle génération pour le trafic aérien (Sesar), adoptée le 30 mai 2006.
- Résolution sur les services publics des transports de voyageurs par chemin de fer et par route, adoptée le 30 mai 2006.
- Résolution sur la proposition de règlement du Conseil instituant un instrument de stabilité, adoptée le 14 juin 2006.
- Résolution sur le transfèrement des personnes condamnées entre États membres de l'Union européenne, adoptée le 20 juin 2006.
- Résolution sur le fonds européen d'ajustement à la mondialisation adoptée le 8 décembre 2006.

## **Audition du président de l'Eurogroupe**

Devant la délégation à l'Union européenne, Jean-Claude Juncker, Premier ministre luxembourgeois, s'est attaché à faire le point sur l'état de l'Europe et à tracer quelques perspectives fortes concernant son avenir. Ainsi le président de l'Eurogroupe s'est-il notamment déclaré favorable à une représentation unifiée de l'Eurozone, au maintien d'une BCE indépendante et à la création d'un impôt européen devant donner à l'Union les moyens de sa politique.

# communication éducation et culture



## Défendre l'égal accès de chacun à l'éducation et à la culture

32

Qu'il s'agisse de favoriser l'égalité des chances dans l'accès aux grandes écoles, d'envisager l'avenir de l'enseignement agricole, de défendre les droits des auteurs comme ceux des consommateurs dans la société de l'information, de faciliter le passage à la télévision numérique terrestre ou de protéger le patrimoine culturel, le Sénat est intervenu en 2006 dans les débats de société les plus brûlants.

### **Le droit d'auteur dans la société de l'information**



La loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information transcrit une directive européenne de 2001 et modifie le régime du droit d'auteur des agents publics. Elle s'inscrit dans le contexte d'un développement rapide des techniques numériques et de pratiques, tel le téléchargement d'œuvres sur Internet, ou le « piratage », susceptibles

de remettre en question l'exercice du droit d'auteur. À travers ses amendements, la commission des affaires culturelles a cherché à mieux garantir l'exercice de ces droits, tout en préservant l'intérêt des consommateurs : qu'il s'agisse de garantir l'interopérabilité des systèmes ou le bénéfice de la copie privée, à travers la création d'une autorité de régulation indépendante des mesures techniques de protection. Cette création, avec l'exonération des droits de copie pour les établissements scolaires, a constitué l'un des apports notables du Sénat. La Haute assemblée a également introduit dans le droit d'auteur français une exception destinée à favoriser l'utilisation des œuvres dans le cadre de l'enseignement et de la recherche.  
<http://www.senat.fr/dossierleg/pjl05-269.html>

### **La télévision du futur arrive**



diffusé sur le canal 13 de la TNT

Ne laisser personne à l'écart du numérique et conforter la place des télévisions locales, tels sont les deux grands axes du projet de loi sur la télévision du futur, examiné en novembre par le Sénat. À l'été 2006, trois millions de foyers étaient déjà équipés d'un terminal de réception de la TNT (télévision numérique terrestre). Le texte vise à faire bénéficier le plus grand nombre de Français de cette révolution technologique : d'ici à 2011, le basculement de l'analogique vers le numérique devra être achevé. Au-delà de la TNT, il organise les conditions du déploiement de la télévision haute définition et de la télévision mobile personnelle, deux techniques de pointe prometteuses.  
<http://www.senat.fr/dossierleg/pjl05-467.html>



## **PATRIMOINE CULTUREL : UNE MISE EN GARDE DU SÉNAT**

La politique en faveur des monuments historiques traverse depuis trois ans une crise grave. À l'été 2006, quelque trois cents chantiers avaient déjà été interrompus ou différés, a rappelé la mission d'information de la commission des affaires culturelles sur l'entretien et la sauvegarde du patrimoine architectural dans son rapport. La mission demande une réévaluation des enveloppes financières annuelles consacrées au patrimoine monumental à hauteur d'au moins 350 millions d'euros et suggère que l'État se dote des instruments nécessaires à une meilleure gestion prévisionnelle de l'entretien du patrimoine. Elle préconise un effort financier accru en faveur des monuments historiques des collectivités territoriales et des mesures spécifiques pour soutenir le patrimoine privé.  
<http://www.senat.fr/rap/r06-038/r06-0380.html>

## **Faciliter l'accès aux classes préparatoires**

Comment parvenir à des conditions d'accès aux grandes écoles égales sur tout le territoire ? C'est à cette question qu'entend répondre la mission d'information lancée à l'automne 2006 par la commission des affaires culturelles.  
<http://www.senat.fr/commission/missions/classesprepa/index.html>

## **Les établissements publics de coopération culturelle**

C'est une loi d'origine sénatoriale qui a créé l'EPCC (établissement public de coopération culturelle) en 2002. Au nombre d'une trentaine, ces établissements

offrent un cadre juridique au partenariat entre l'État et les collectivités territoriales, ou entre ces dernières seules, en matière culturelle. Ils ont le vent en poupe. Pour conforter ce succès, la loi du 22 juin 2006, également d'origine sénatoriale, apporte, à l'initiative de la commission des affaires culturelles, une plus grande souplesse de fonctionnement aux partenaires. Elle prévoit ainsi qu'un établissement public national ou une fondation pourront désormais participer à la création d'un EPCC.  
<http://www.senat.fr/dossierleg/ppl05-224.html>

## **Délégués départementaux de l'Éducation nationale**

La loi du 1<sup>er</sup> juin 2006, issue d'une initiative sénatoriale, a assoupli l'interdiction, trop contraignante, faite aux délégués départementaux de l'Éducation nationale, chargés de l'inspection des écoles, d'exercer leur mission dans des établissements de leur commune de résidence.  
<http://www.senat.fr/dossierleg/ppl04-511.html>

## **Rapport sur la « nouvelle révolution » culturelle chinoise**

La « nouvelle révolution » initiée en Chine s'étend à l'enseignement et à la culture. Le rapport de la commission des affaires culturelles souligne le développement remarquable de la coopération éducative et universitaire avec la France. Cette coopération a des conséquences sur l'organisation même de l'enseignement supérieur français, universités et grandes écoles françaises opérant des « rapprochements spectaculaires » pour mieux répondre à la demande des établissements chinois. Le rapport pointe également le dynamisme croissant de la coopération scientifique franco-

chinoise – la France est le septième partenaire scientifique de la Chine.  
<http://www.senat.fr/rap/r05-340/r05-3400.html>

## **Recherche : un nouvel élan**

Consacrer 3 % du produit intérieur brut à la recherche. Tel est l'objectif de la loi de programme du 18 avril 2006 dont le Sénat a souhaité préciser les moyens d'ici à 2010. Afin de renforcer l'efficacité et l'attractivité du système français, cette réforme se caractérise par la volonté d'encourager les coopérations et partenariats entre les différents acteurs de la recherche, de généraliser et unifier les procédures d'évaluation, de privilégier l'excellence, de garantir le financement des recherches sur des thématiques prioritaires et de dynamiser la recherche privée.  
<http://www.senat.fr/dossierleg/pjl05-091.html>

## **Plus de volontaires pour les associations ?**

Le volontariat civil institué après la disparition du service national est en panne. Le contrat de volontariat associatif devrait lui donner une nouvelle impulsion. Ce nouveau statut figure dans la loi du 23 mai 2006. Il repose sur un véritable contrat de droit privé entre une association et un volontaire. Par ailleurs, le gouvernement a pris des mesures en faveur des bénévoles, inspirées par le rapport de la commission des affaires culturelles du Sénat sur le bénévolat dans le secteur associatif publié en octobre 2005.  
<http://www.senat.fr/dossierleg/pjl04-237.html>



## **FAIRE ÉVOLUER L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

Quelle place pour l'enseignement agricole dans le paysage éducatif français ? Un rapport du Sénat présenté en octobre 2006 apporte des réponses. Cet enseignement « atypique » a fait la preuve de son efficacité, mais il doit continuer à évoluer. Le rapport préconise en particulier d'adapter l'offre de formation à la « deuxième révolution agricole », caractérisée par l'utilisation non-alimentaire des ressources agricoles, et aux besoins liés au développement des territoires ruraux – tourisme, forêt...  
<http://www.senat.fr/rap/r06-027/r06-0270.html>

# économie économie et énergie énergie



## Préparer le cadre juridique des mutations économiques

34

Au travers de différents rapports et missions d'information, le Sénat a approfondi au cours de l'année 2006 sa réflexion sur l'épargne retraite, l'accès des ménages au crédit, la place de l'Agence française des investissements internationaux ou les centres de décision économiques. L'année écoulée fut également marquée par l'adoption définitive du projet de loi sur l'énergie, qui prévoit la privatisation de Gaz de France en vue de sa fusion avec Suez.

### **Transposition de la directive OPA (offre publique d'acquisition)**



Ce projet de loi de transposition d'une directive d'avril 2004 vise à améliorer la compétition entre entreprises européennes, à mieux harmoniser les procédures et l'environnement des offres publiques et à assurer une plus grande transparence des prises de contrôle. Le Sénat en a approuvé les orientations. Tout en validant

les options de transposition du gouvernement, les sénateurs ont souhaité, en confortant l'exception de réciprocité, garantir l'égalité des règles du jeu entre entreprises françaises et étrangères et ont réitéré leur attachement à quelques grands principes de base : transparence et libre jeu des offres et des surenchères, possibilité pour une société cible de se défendre face à une offre non-sollicitée, égalité de traitement et d'information des détenteurs de titres, intégrité du marché, loyauté dans les transactions. <http://www.senat.fr/dossierleg/pj104-508.html>

### **Accès des ménages au crédit**

Le rapport d'information de la délégation du Sénat pour la planification souligne que la France est l'un des pays du monde

développé où l'endettement des ménages est le plus faible. Mais l'insuffisante distribution du crédit n'est pas forcément une bonne chose. Si l'augmentation de la dette des ménages depuis 2000 a eu un impact positif sur la croissance française, celle-ci demeure nettement moins forte que dans les pays anglo-saxons, faute d'un accès au crédit satisfaisant. Le rapport déplore une gamme de produits manquant de diversité et une offre bancaire limitée à des segments réduits de la population. <http://www.senat.fr/rap/r05-261/r05-2610.html>

### **La loi relative à l'énergie autorise la privatisation de Gaz de France**

Le Parlement a définitivement adopté la loi sur le secteur de l'énergie, qui autorise l'ouverture du capital de Gaz de France (GDF) en vue de sa fusion avec Suez. Les travaux parlementaires avaient été précédés d'un débat, en juin, sur la politique énergétique de la France. La loi poursuit deux objectifs principaux : la transposition des directives sur la libéralisation des marchés énergétiques afin d'adapter notre droit interne à l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet 2007 – date à laquelle tous

## RÉFLEXION SUR LES CENTRES DE DÉCISION ÉCONOMIQUE ET LES DÉLOCALISATIONS

Le Sénat a engagé un travail de fond sur la notion de centre de décision économique et d'attractivité du territoire national en créant une mission d'information. Cette mission d'information commune auditionne des chefs d'entreprises mondialisées, ainsi que des spécialistes en organisation sur la question des risques de délocalisation des sièges sociaux et des centres de recherche, eu égard notamment aux « grandes manœuvres » capitalistiques en cours.



les consommateurs d'électricité et de gaz naturel pourront faire le choix de la concurrence –, ainsi que les moyens donnés à GDF pour poursuivre son développement en Europe dans le cadre de marchés énergétiques de plus en plus concurrentiels. Au chapitre de la transposition, la loi assure d'abord la sécurité juridique du système tarifaire, dépourvu de base légale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007. En outre, elle renforce les obligations d'information des particuliers par les fournisseurs d'énergie. Enfin, elle institue, comme pour l'électricité, un tarif social pour le gaz en faveur des ménages les plus démunis. Le Sénat a modifié de façon substantielle deux autres dispositifs du projet de loi. S'agissant de la composition de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), le texte voté par l'Assemblée nationale prévoyait notamment la présence au sein de son collège de quatre parlementaires. Le Sénat a supprimé cette disposition au motif que les obligations des parlementaires paraissaient difficilement compatibles avec leur présence au sein de cette instance. Ce choix a été confirmé par la commission mixte paritaire, qui a également, pour renforcer le contrôle parlementaire sur la CRE, décidé de faire précéder la nomination de son président, effectuée par décret, d'un avis des commissions parlementaires compétentes. Par ailleurs, les entreprises ayant fait le choix de la concurrence pourront bénéficier pendant deux ans, pour leur approvisionnement électrique, d'un « tarif de retour », dont le niveau sera fixé par le gouvernement. Un bilan de ce dispositif sera toutefois réalisé avant la fin 2008 afin d'envisager éventuellement sa prolongation. Dans sa décision du 30 novembre 2006, le Conseil constitutionnel a précisé que si la privatisation de GDF ne saurait produire ses effets avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007, les actes conduisant à sa fusion avec Suez pourraient intervenir avant cette date, et a censuré les dispositions de l'article 17 de la loi qui, pour l'électricité

comme pour le gaz, faisaient peser sur EDF et GDF une obligation de fourniture aux particuliers à un tarif réglementé non-justifiée par des exigences précises de service public. <http://www.senat.fr/rap/r05-453/r05-4530.html>

### **L'épargne retraite en France : un complément aux régimes de retraite par répartition**

Ce rapport d'information de la commission des finances met en valeur la place significative de l'épargne retraite dans l'épargne financière des Français : en 2005, plus de 6,5 millions de personnes ont cotisé à un dispositif d'épargne retraite ; les cotisations ont atteint 9 milliards d'euros pour un encours de placement de près de 100 milliards d'euros. Le Sénat souhaiterait que les pouvoirs publics accompagnent le développement de l'épargne retraite, en particulier en encourageant les placements en actions, qui s'avèrent limités à 15 % dans les contrats d'épargne retraite, bien qu'offrant des rendements supérieurs à ceux des obligations à long terme. <http://www.senat.fr/rap/r05-486/r05-4860.html>

### **Quelle place pour l'Agence française pour les investissements internationaux ?**

Le Sénat s'est interrogé sur le rôle de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII), les missions économiques des ambassades ayant des compétences très voisines. Selon la commission des finances, le changement à la tête de cet organisme devrait être l'occasion de redéfinir ses priorités et ses indicateurs de performance, ainsi que de réorienter, en l'allégeant, sa coûteuse campagne de communication « Image de la France ». <http://www.senat.fr/rap/r05-453/r05-4530.html>



### **LE SECTEUR DU BTP FACE À L'ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE : UN RAPPORT DU SÉNAT POINTE LES DISTORSIONS DE CONCURRENCE**

Alors que l'élargissement européen de mai 2004 marque une nouvelle étape dans la construction du marché intérieur, un rapport de la commission des affaires économiques du Sénat met en évidence les distorsions de concurrence qui sévissent dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), secteur particulièrement important, qui rassemble près d'un million et demi d'emplois directs. Les difficultés rencontrées proviennent surtout du non-respect des règles communautaires relatives au détachement de travailleurs. Les sénateurs estiment qu'il est possible d'agir et préconisent un programme d'action qui s'articule autour de 14 propositions. Objectif de ces propositions : que le secteur du BTP devienne un exemple d'intégration économique et sociale par le haut, dans la réalité d'une Europe à 27. <http://www.senat.fr/rap/r06-028/r06-0281.html>

# agriculture

## agriculture



## Appuyer les filières agricoles face aux nouveaux enjeux

36

Très attentifs au devenir d'un secteur majeur de l'économie parfois exposé à d'importants risques de déstabilisation, les sénateurs sont intervenus en 2006 en faveur des filières viticole, arboricole et surtout avicole, menacée par la grippe aviaire. Dans le même temps, le vote de la loi sur les OGM montre la capacité de la Haute assemblée à intégrer les enjeux des évolutions scientifiques.

### **Une protection pour les certificats d'obtentions végétales**

Une proposition du Sénat est à l'origine de la loi du 1<sup>er</sup> mars 2006. Ce texte transcrit en droit français l'allongement de cinq ans, permis par le droit international, de la durée de protection dont bénéficient les certificats d'obtentions végétales (COV, sorte de « propriété intellectuelle » des variétés végétales) nationaux. Il prévoit l'application immédiate de ces dispositions aux COV en cours. La loi comble ainsi un vide juridique qui aurait fait courir aux obtenteurs dont les droits sont sur le point d'arriver à échéance le risque de perdre leurs protections. <http://www.senat.fr/rap/105-172/105-1720.html>

### **Une loi pour encadrer les OGM**



Question d'actualité s'il en est, les organismes génétiquement modifiés (OGM) ont fait, en 2006, l'objet d'un projet de loi, adopté en première lecture le 23 mars 2006. Ce texte transcrit trois directives européennes. Il se révèle conforme aux orientations préconisées par la commission des affaires économiques du Sénat en 2003. Onze propositions avaient alors été émises par la mission d'information sur les enjeux économiques et environnementaux

des OGM, résultat d'un travail de plus d'une année sur le dossier. L'une d'entre elles, la première, était de « respecter et, au besoin, protéger la recherche, dès lors qu'elle se plie comme de juste au principe de précaution ». Le projet de loi prévoit notamment que toute demande d'agrément pour une utilisation confinée d'OGM et toute demande d'autorisation de dissémination volontaire d'OGM dans l'environnement feront l'objet, au cas par cas, d'une évaluation des risques. Parmi les grandes innovations apportées par le texte, figure la création d'un Conseil des biotechnologies, fusion des trois instances existantes, pour assurer l'évaluation et le suivi des OGM. La mission d'information avait fait une proposition en faveur de « la création d'une instance symétrique à l'instance d'évaluation et de contrôle scientifique qui permette la pleine expression de la société civile ». Cette proposition est satisfaite par l'institution d'une section économique et sociale. Lors de l'examen du projet, la commission a proposé de préciser les missions de cette section. Elle pourrait, en particulier, donner son avis sur les demandes de dissémination d'OGM.

Une autre proposition consistait à encadrer les cultures de PGM (plantes génétiquement modifiées) afin de limiter leur présence fortuite dans les autres cultures. Le projet de loi apporte, pour la première fois, un cadre défini à la coexistence entre les deux types de culture en imposant le « respect de conditions techniques visant à éviter la présence accidentelle d'organismes génétiquement modifiés dans d'autres productions ». C'est maintenant à l'Assemblée nationale d'examiner le texte adopté par le Sénat.

<http://www.senat.fr/dossierleg/pjl05-200.html>

## **Crise viticole : le Sénat relaie l'inquiétude de la filière**

La filière viticole française traverse une crise sévère. Dès 2001, la commission des affaires économiques du Sénat avait constitué une mission d'information sur l'avenir de la viticulture française. Au printemps 2006, les sénateurs ont attiré l'attention du ministère de l'Agriculture et de la Pêche sur la gravité de la situation, lors d'une question orale avec débat. Les excédents de production de l'année 2004 ont pesé de façon substantielle sur les cours de 2005, réduisant d'autant le revenu des exploitants. Cette situation conjoncturelle s'est trouvée aggravée par des difficultés d'ordre structurel bien connues : montée en puissance de la concurrence étrangère, évolution des modes de consommation du vin, insuffisante homogénéité des produits commercialisés quant à leur qualité... Dans ce contexte, qui a provoqué des manifestations d'inquiétude parfois vives de la part des professionnels du secteur, le gouvernement s'est engagé à élaborer un plan stratégique de développement pour le vin français.

## **Préserver et moderniser la filière arboricole**



Depuis 1997, les achats de fruits et légumes ont diminué de 12 %. La situation de la filière

arboricole, qui emploie 305 000 personnes, dont 226 000 salariés – le cinquième du nombre total de salariés agricoles –, est difficile. Déposé en juin 2006, un rapport d'information de la commission des affaires économiques montre que son avenir n'est pas, pour autant, définitivement compromis. C'est à une diversification des formes de commercialisation et de consommation et à une adaptation des débouchés et des modes de distribution que ce rapport appelle.

<http://www.senat.fr/rap/r05-437/r05-4370.html>

## **Les Haras nationaux doivent-ils dételer ?**



À mi-chemin de l'application du contrat d'objectifs et de moyens (2004-2008) signé entre l'État et les Haras nationaux, cette mission de contrôle budgétaire conduite par la commission des finances souligne l'ambiguïté des objectifs et des missions assignés aux Haras nationaux et déplore l'absence d'une politique globale du cheval en France. Elle propose,

notamment, un recentrage de l'établissement public sur ses missions régaliennes traditionnelles et une gestion plus rigoureuse et partenariale de son patrimoine.

<http://www.senat.fr/rap/r06-064/r06-064.html>

## **Vigilance soutenue pour le service public de l'équarrissage**

Des incertitudes pèsent sur la gestion du Service public de l'équarrissage (SPE), depuis sa récente réforme par la loi de finances pour 2006. Le rapport d'information de la commission des finances, qui s'appuie sur une enquête demandée à la Cour des comptes, met en évidence les failles de la gestion du SPE. Il souligne, notamment, la mauvaise application des règles de concurrence et relève que le financement de ce service public a été rendu complexe par le refus de mise à contribution des éleveurs.

<http://www.senat.fr/rap/r05-432/r05-4320.html>



### **AGIR SUR LES RENDEMENTS DES VINS D'AOC**

La loi du 11 juillet 2006, examinée par le Sénat au mois de juin, donne au gouvernement la possibilité de fixer directement, pour la campagne 2006-2007, les rendements autorisés des vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC). Il s'agit d'un outil supplémentaire pour faire face à la crise viticole : réduire la production permettrait d'inciter les producteurs à livrer leur surplus à la distillation ou, tout au moins, de contenir l'offre.

<http://www.senat.fr/rap/l05-172/l05-1720.html>



## Une plus grande transparence pour des choix démocratiques

Transparence nucléaire et gestion des déchets radioactifs, parcs nationaux, eaux et milieux aquatiques : quatre projets de loi majeurs sur l'environnement ont été déposés sur le bureau du Sénat en 2006. Pour chacun d'entre eux, les sénateurs ont veillé à l'approfondissement de la démocratie participative et à l'amélioration de l'équilibre entre les pouvoirs centraux et ceux des collectivités territoriales. En parallèle, le Sénat s'est saisi de plusieurs rapports relatifs à différents risques liés à l'environnement, comme celui, méconnu, d'un tsunami sur les côtes françaises.

38

### **Parcs nationaux : un développement durable pour les zones périphériques**

La Charte de l'environnement fixe un objectif constitutionnel de préservation. La loi relative aux parcs nationaux, parcs naturels marins et parcs naturels régionaux, promulguée le 15 avril 2006, traduit ces engagements. Elle adapte les règles de l'outil « parc national », confirme les pouvoirs reconnus à l'établissement public dans les espaces protégés

du parc, installe les conditions d'un partenariat avec les collectivités locales dans les zones d'adhésion et renforce la représentation des collectivités locales dans le conseil d'administration des parcs nationaux. Elle crée également l'agence des aires marines protégées et prend en compte les spécificités de l'outre-mer. Le Sénat, parmi d'autres apports, a retenu le concept de « développement durable » pour les communes de l'aire d'adhésion du parc qui ont décidé d'adhérer à la charte de ce parc national.

<http://www.senat.fr/dossierleg/pj105-114.html>



### **Améliorer l'état des milieux aquatiques**



Parvenir d'ici à 2015 à un bon état écologique des eaux implique de réduire les rejets de substances dangereuses, de faire participer le public aux politiques de l'eau et de tenir compte du principe de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau. Telles sont les ambitions du projet de loi examiné en deuxième lecture au Sénat en septembre, qui s'inscrit dans le cadre de la directive européenne du 23 octobre 2000. Par leur contribution à un texte enrichi de plus de 50 articles supplémentaires au terme de la première lecture, les sénateurs ont cherché à mieux concilier la protection de la qualité des eaux et le développement des énergies renouvelables, à améliorer l'entretien des cours d'eau et à renforcer la lutte contre les pollutions diffuses, à clarifier les conditions applicables à l'organisation de la pêche en eau douce. Une place plus importante a été donnée aux départements dans le domaine de l'eau, au travers d'un fonds spécifique et par la contractualisation de leur politique avec les agences de l'eau.

<http://www.senat.fr/dossierleg/pj104-240.html>

## L'AUTOPARTAGE, UNE AUTRE FAÇON D'UTILISER LA VOITURE

L'autopartage est une forme particulière de location d'automobile pour une courte durée, en général d'une heure à une journée. Très différent du co-voiturage, il permet d'avoir accès à un véhicule en bon état, pour un faible coût. Moins coûteux pour l'utilisateur occasionnel, l'autopartage est aussi bénéfique pour l'environnement. Une proposition de loi du Sénat, adoptée en mai 2006, a pour objet de faciliter ce mode d'utilisation en commun de véhicules.  
<http://www.senat.fr/dossierleg/pp105-183.html>



## Nucléaire : légiférer en faveur de la transparence

Afin de donner un cadre législatif à la sécurité et à la transparence en matière nucléaire, la loi du 13 juin, reprenant des projets plus anciens, a été adoptée par le Parlement.

Ce texte traite de l'ensemble des aspects de la sécurité nucléaire : la sécurité civile en cas d'accident, la protection des installations contre les actes de malveillance, la sûreté nucléaire, ainsi que la radioprotection, qui vise à protéger les personnes et l'environnement contre les effets de rayonnements ionisants.

Le texte adopté par le Sénat reprend très largement le projet de loi initial et va plus loin dans la recherche de la transparence. Il propose ainsi de transformer les actuels services interministériels de l'autorité de sûreté nucléaire en une autorité administrative indépendante, également compétente en matière de radioprotection, et de renforcer le contrôle de ceux qui habitent près d'une installation nucléaire avec les commissions locales d'information.

<http://www.senat.fr/dossierleg/pjl01-326.html>

## La gestion des déchets nucléaires clarifiée

La loi de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs promulguée le 29 juin 2006 prolonge le texte de 1991 en précisant les dates auxquelles les différentes solutions de traitement, d'entreposage ou de stockage pourront entrer en vigueur. Elle fixe un calendrier pour chacune d'entre elles, institue un plan national de gestion de l'ensemble des déchets et substances radioactives et impose des garanties financières aux exploitants en

prévision du démantèlement des installations nucléaires. Enfin, elle renforce l'accompagnement socio-économique des territoires concernés par un éventuel stockage et la transparence de l'information des habitants, en particulier ceux de la région de Bure, entre les départements de la Meuse et de la Haute-Marne, où un laboratoire souterrain de recherche est déjà en service.

<http://www.senat.fr/dossierleg/pjl05-315.html>

## Environnement : une application défectueuse du droit qui coûte cher !

La France s'expose à de fortes pénalités financières si elle n'applique pas correctement le droit communautaire de l'environnement. Tel est le constat alarmant dressé au printemps dans un rapport de la commission des finances du Sénat : le risque financier était alors compris entre 109 millions d'euros et 1,2 milliard d'euros pour les seules condamnations forfaitaires. Onze propositions sont formulées pour remédier aux insuffisances constatées à cette occasion.

<http://www.senat.fr/rap/r05-342/r05-3420.html>

## Zoom sur les milieux polaires, un sujet de recherche stratégique

La recherche en milieu polaire prend une importance stratégique : Arctique et Antarctique sont devenus des observatoires privilégiés pour le passé et l'avenir de notre planète. Conscient des enjeux, à la veille de l'Année polaire internationale (API), l'Office

parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) prépare un rapport sur la recherche en milieu polaire, qui devrait paraître prochainement.

## Tsunami sur les côtes françaises : un risque à réévaluer

Les côtes françaises, en métropole et outre-mer, sont-elles bien protégées face au risque de tsunami ? En juin 2006, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a lancé une étude sur ce thème. La prévention des tsunamis a certes été incluse dans le programme national du risque sismique ; de même, un centre de prévision multirisque a été mis en place à la Réunion. Pour autant, la mobilisation pourrait se révéler insuffisante. La France, estime le Sénat, devrait se doter d'un réseau d'alerte opérationnel en temps réel.



## CHANGEMENT CLIMATIQUE, ÉNERGIE : DÉPASSER LA CRISE

Il existe d'ici à 2030 un risque réel d'emballement climatique dont les conséquences financières sont très sous-estimées. Un rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) de juin 2006 examine les conséquences de ce risque et les mesures possibles.

De 1 % du PIB mondial aujourd'hui, le coût du changement climatique pourrait être porté à 2,5 voire 3 %. Dès 2020, un choc pétrolier d'une très forte ampleur risque de porter le baril de pétrole à 150 dollars au moins. Il faut préparer dès maintenant une transition énergétique qui sera imposée par les événements. La TIPPA pourrait augmenter de 1 % pendant dix ans. Une vignette carbone et une taxe sur l'usage des autoroutes pour les transports routiers pourraient être créées. Ces mesures rapporteraient de 4 à 5 milliards d'euros.

<http://www.senat.fr/rap/r06-056-1/r06-056-1.html>



## Accompagner le développement des territoires ruraux

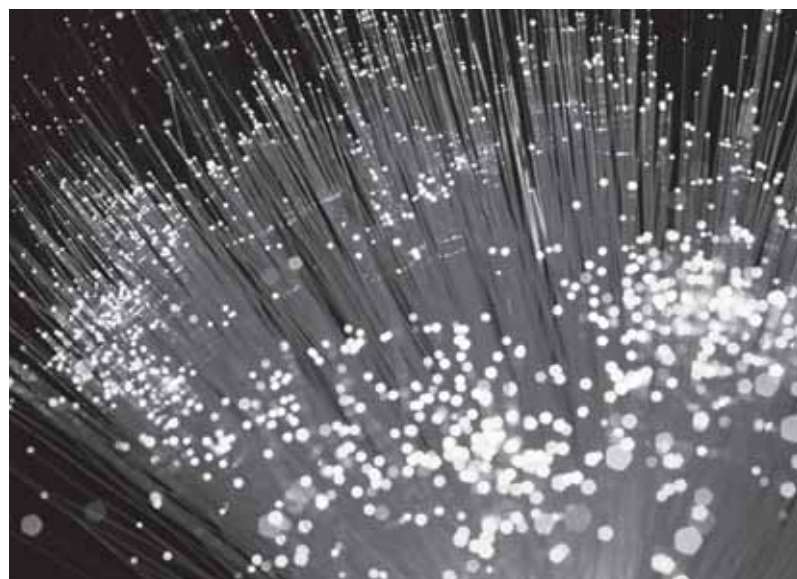
40

Par le biais de travaux tels que le rapport d'information sur les énergies renouvelables à l'échelon local et de réflexions sur la couverture du territoire national par la téléphonie mobile ou les télévisions de proximité, le Sénat a contribué en 2006 à renforcer de manière significative la dynamique de développement des territoires ruraux, dans l'esprit de la loi votée à cet effet.

### Couverture numérique du territoire

Lors d'une question orale avec débat, le Sénat a interpellé le gouvernement sur les situations

contrastées existant en France en matière de couverture en téléphonie mobile et d'accès aux connexions à haut débit. Les sénateurs ont notamment souhaité savoir si l'objectif visant à couvrir 99 % des bourgs-centres



et les principaux axes routiers actuellement en « zones blanches », c'est-à-dire non-couvertes en téléphonie mobile, serait atteint comme prévu pour le milieu de l'année 2007. Ils ont également demandé des précisions sur la future desserte du territoire en téléphonie de troisième génération pour l'accès mobile au haut débit. Dans sa réponse, le gouvernement a confirmé que l'objectif était bien de couvrir d'ici à 2007 les 3000 communes recensées en « zones blanches », ce qui portera à 99 % la part de la population desservie à fin 2007. Quant à la desserte en haut débit, elle a pratiquement atteint le chiffre prévu pour 2007, à savoir dix millions d'abonnés à Internet en haut débit. Pour aller plus loin, le gouvernement prévoit que l'ensemble des répartiteurs téléphoniques de France Télécom soient équipés en 2007 pour permettre le dégroupage des lignes et élargir ainsi l'accès à l'Internet à haut débit, grâce aux investissements des opérateurs. Par ailleurs, il a demandé à la Caisse des dépôts et consignations de soutenir les projets des collectivités locales, lesquelles sont d'ores et déjà à l'origine des trois quarts des nouveaux centraux équipés par les opérateurs alternatifs pour l'accès au haut débit.

## L'avenir des télévisions de proximité

La lente mise en place des télévisions locales en France constitue une exception européenne. Soucieuse de comprendre les raisons de ce retard, la commission des finances a mené une enquête approfondie, qui a fait l'objet d'un rapport d'information. Les données et éléments de comparaison ont permis d'identifier différents modèles économiques et d'analyser le rôle que peuvent jouer l'État et les collectivités locales. Dans ses conclusions, la commission met en avant la place majeure que doivent prendre les collectivités locales dans le lancement et l'appui aux télévisions locales. Dans cet esprit, elle propose d'envisager la création d'un fonds d'amorçage. Elle plaide également pour que la levée de l'interdiction partielle de publicité télévisée s'opère au profit, notamment, des télévisions locales. Enfin, pour favoriser leur présence parmi les chaînes gratuites de la TNT, elle suggère qu'une partie des futures fréquences disponibles soient préemptées. Les propositions du Sénat, qui ont fait l'objet d'un débat en séance publique, ont permis de faire avancer les réflexions du gouvernement.

## Les collectivités locales au secours des énergies renouvelables



**« Aucune action d'envergure dans le domaine énergétique ne pourra être menée sans une forte implication des élus locaux. »**

Partant de ce principe, le rapport d'information de la délégation à l'aménagement et au développement durable des territoires propose trois grands axes d'action pour valoriser les ressources énergétiques locales. Flambée des énergies fossiles, instauration d'une TVA à taux réduit, mise en place des quotas d'émissions de CO<sub>2</sub>, instauration des certificats d'économie d'énergie : autant d'éléments nouveaux qui favorisent la compétitivité des

énergies renouvelables, très présentes au niveau territorial. Le rapport recense divers projets fondés sur l'utilisation des énergies locales ayant déjà fait leurs preuves : réseaux de froid, géothermie, bois-énergie, biogaz, incinération d'ordures ménagères, actions pédagogiques, économies d'énergie. Il identifie trois leviers d'action permettant aux collectivités de valoriser les richesses énergétiques dont elles disposent : construire des réseaux de chaleur alimentés par des ressources locales ; montrer l'exemple dans la maîtrise et l'approvisionnement énergétique des bâtiments publics et des véhicules de service ; inciter les habitants à recourir aux énergies locales pour leurs logements. En conclusion, il propose trois grands axes de progrès.

- Préparer la transition énergétique : en formant les professionnels, en persuadant les décideurs et en sensibilisant les citoyens à la nécessité de renoncer progressivement à la « civilisation des hydrocarbures fossiles » ;
- créer un cadre favorable aux énergies renouvelables : en renforçant les moyens de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), en encourageant la valorisation énergétique des déchets, et en élargissant aux petites installations le plan national d'allocation des quotas de CO<sub>2</sub> ;
- fixer un cap stratégique, avec un objectif chiffré et un calendrier : couvrir 50 % des besoins thermiques à partir d'énergies renouvelables d'ici une génération, ce qui nécessite le lancement d'un programme national de recherche sur les énergies alternatives et l'adoption de « schémas territoriaux de développement des énergies locales et des économies d'énergie ».

<http://www.senat.fr/rap/r05-436/r05-4360.html>

## Un code pour les professionnels du tourisme



Très attendu par les professionnels du secteur, le Code du tourisme rassemble en un document unique, cohérent et mis à jour, les textes, jusque-là épars, qui organisaient cette activité. Le Parlement a, en outre, procédé à de nombreuses et parfois importantes adaptations de la législation touristique, telles que la réforme du régime des stations classées et touristiques, qui datait de 1919. Ont aussi été définies les chambres d'hôtes, précisées les conditions d'exercice de diverses activités sportives en montagne ou encore encadrées les règles de fonctionnement de l'Agence nationale pour les chèques-vacances.

<http://www.senat.fr/dossierleg/pjl04-354.html>



### APPLICATION DE LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX : LE GOUVERNEMENT RÉAGIT À L'ALERTE DU SÉNAT

Constatant le retard pris dans l'application de la loi sur le développement des territoires ruraux un an après sa publication, la commission des affaires économiques a demandé des explications au gouvernement à l'occasion d'une question orale avec débat. L'alerte ainsi déclenchée par le Sénat a produit ses effets : alors que le taux de publication des mesures réglementaires prévues était de 19 % en janvier 2006, il atteignait 59 % en septembre. En interrogeant ainsi le gouvernement en séance publique sur les mesures d'application d'un texte législatif, la commission des affaires économiques a ajouté une dimension à la fonction de contrôle du suivi réglementaire des lois exercé par le Sénat. Forte de son succès, la commission a renouvelé cette expérience avec la loi d'orientation agricole.



## Soutenir la décentralisation et les élus locaux

42

L'année 2006 a été marquée par le lancement des premiers travaux de l'Observatoire sénatorial de la décentralisation et la poursuite des États généraux des élus locaux. Parallèlement, la Haute assemblée a mis au centre de ses réflexions et de ses initiatives différents sujets de préoccupation des élus parmi lesquels la relance de la décentralisation, l'évaluation de l'intercommunalité à fiscalité propre, l'amélioration du statut de l'élu et la modernisation de la fonction publique territoriale.

### **L'Observatoire de la décentralisation sur les rails**

**L'Observatoire de la décentralisation, créé en 2005 à l'initiative du président Christian Poncelet par le Bureau du Sénat, assure trois missions essentielles : suivre la mise en œuvre de l'acte II de la décentralisation ; évaluer de façon globale les politiques publiques locales ; faire de la prospective.**

Concrètement, l'Observatoire est chargé d'étudier les conditions des nouveaux transferts de compétences, de veiller au respect des garanties et garde-fous financiers que le Sénat a fait inscrire dans la Constitution et, enfin, de formuler des propositions en vue d'améliorer la décentralisation. Il a, d'ores et déjà, engagé plusieurs études : RMI, formation

professionnelle, intercommunalité à fiscalité propre. Sur ce dernier sujet, l'Observatoire a adopté successivement un premier rapport sur les aspects institutionnels et un second sur les aspects qualitatifs et financiers de la réforme.

L'Observatoire a également adopté, en novembre, un rapport d'information sur le transfert des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) et des personnels des directions départementales de l'Équipement (DDE). En outre, il a engagé de nouvelles réflexions sur le suivi de la mise en œuvre du RMI, ainsi que sur la place et le rôle de l'élu local. Enfin, l'Observatoire a décidé de se doter d'outils d'évaluation financière et de moyens d'enquête sur les attentes et les préoccupations des élus.

[www.senat.fr/observatoire-decentralisation/travaux/travaux.html](http://www.senat.fr/observatoire-decentralisation/travaux/travaux.html)

### **Les États généraux des élus locaux, pour nourrir le dialogue avec la « République des proximités »**



**Fidèle à la vocation constitutionnelle du Sénat d'être « la Maison des collectivités locales », son président, Christian Poncelet, a décidé de se rendre dans chaque région, en présence de tous les sénateurs des départements concernés, afin de consulter les élus : ainsi sont nés, en 1999, les États généraux des élus locaux.**

Depuis leur lancement, les débats, ateliers et tables rondes des États généraux ont fait la preuve de leur efficacité. En 2006, la 19<sup>e</sup> étape des États généraux des élus locaux, organisée en Franche-Comté, avait pour thème : « Quelle intercommunalité demain ? » et la 20<sup>e</sup>, qui s'est tenue en Picardie : « Le maire : acteur de la décentralisation ». Deux occasions de prendre le pouls de la démocratie locale.

## Améliorer et compléter la réforme de la fonction publique territoriale

Le Sénat a approuvé dans ses grandes lignes le projet de loi relatif à la fonction publique territoriale, tout en enrichissant le texte proposé par de nombreux amendements. Deux d'entre eux, présentés par la commission des lois, méritent d'être particulièrement distingués. L'un propose de créer un « collège des employeurs publics territoriaux », interlocuteur unique du gouvernement devant définir la position des élus des collectivités territoriales sur toute question relative à la politique salariale ou à l'emploi public territorial. Le second recommande de favoriser une coordination des centres de gestion à l'échelle régionale, voire interrégionale, plutôt que de créer un nouvel établissement public national qui risque de générer des dépenses supplémentaires. <http://www.senat.fr/dossierleg/pj105-155.html>

## Accès des collectivités territoriales à l'information

Le Sénat, dans le cadre de la réflexion engagée par l'Observatoire de la décentralisation, a attiré l'attention du gouvernement sur les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales à accéder aux informations qui leur sont nécessaires pour mener les politiques publiques locales dont elles ont la charge. Lors d'une question orale avec débat, il a été rappelé que les collectivités

territoriales ont besoin de disposer des données non seulement fiscales, mais également sociales qui les concernent, afin d'anticiper les recettes ou les dotations liées aux constructions nouvelles. Dans cet esprit, les sénateurs ont demandé quels moyens le gouvernement entendait se donner en vue d'instaurer des relations plus confiantes entre les autorités locales élues, d'une part, et les responsables administratifs de l'État, de la Sécurité sociale ou des établissements publics qui en dépendent, d'autre part.

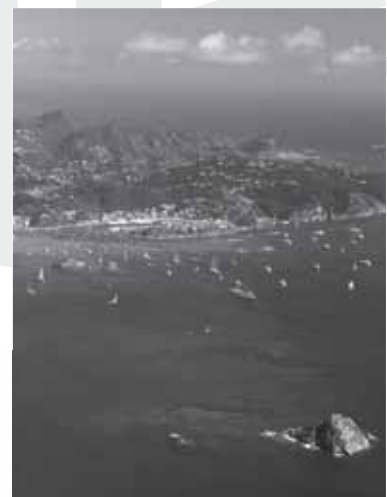
## Revenu minimum d'insertion (RMI) : une mission de solidarité nationale ?

Lors d'une question orale avec débat faisant écho à un rapport de l'Observatoire de la décentralisation, les sénateurs ont rappelé que le transfert du RMI conduit les départements à prendre à leur charge l'ensemble des dépenses liées à sa mise en œuvre : depuis l'instruction des dossiers jusqu'au versement aux allocataires, en passant par le suivi de leurs projets d'insertion. Le gouvernement a été invité à réfléchir à l'amélioration des conditions de financement de cette prestation.

## La réforme du statut des maires de petites communes

Lors d'une question orale, le Sénat a souligné la véritable crise des vocations électorales dans les communes de moins de 1 000 habitants. Les sénateurs ont observé que cette désaffection est due en grande partie aux exigences croissantes pesant sur les élus municipaux, à leur forte exposition au risque juridique et à leur statut actuel trop marqué par la précarité. L'attention du gouvernement a été attirée sur l'impérieuse nécessité de réfléchir, à deux ans des élections municipales, au statut des maires de petites communes.

## Modernisation de l'organisation institutionnelle de l'outre-mer



Afin de compléter les dispositions proposées par deux projets de loi, l'un organique, l'autre ordinaire, relatifs à l'organisation institutionnelle de l'outre-mer déposés en première lecture au Sénat, celui-ci a adopté de nombreux amendements. Les sénateurs, qui ont approuvé la transformation en collectivité d'outre-mer des communes de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, ont, à l'initiative de la commission des lois, précisé les compétences de Saint-Barthélemy et élargi celles de Saint-Martin, en lui reconnaissant l'autonomie et en organisant l'extension progressive de ses compétences. Ils ont par ailleurs actualisé le statut de Saint-Pierre-et-Miquelon et réaffirmé la vocation de Mayotte à accéder au statut de département d'outre-mer. <http://www.senat.fr/dossierleg/pj105-360.html>



## QUEL AVENIR POUR LES PAYS ?

La délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire a publié un rapport d'information sur le statut, le rôle et les perspectives des pays.

Tout en pointant les risques liés à certaines dérives, les sénateurs estiment que le bilan globalement positif des pays plaide pour la poursuite de l'expérience. Le rapport formule plusieurs recommandations pour : l'État, afin qu'il prenne davantage en compte l'existence des pays dans l'organisation de ses services territoriaux et des nouveaux zonages ; les régions, afin qu'elles se gardent de la tentation d'instrumentaliser les pays ; les départements, en les invitant à contractualiser davantage avec les pays ; les pays eux-mêmes, enfin, en les appelant à se concentrer sur les deux objectifs fixés par le législateur : développer les atouts spécifiques du territoire et renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural.

<http://www.senat.fr/rap/r05-430/r05-4300.html>

# relations relations internationales international



## Comprendre le monde dans lequel évolue la France

44

Très vigilant quant à l'évolution du contexte géopolitique mondial, le Sénat a pris différentes initiatives – débats, missions d'information... – destinées à apprécier les effets du conflit qui a secoué le Liban au cours de l'été 2006 ainsi que ceux des crises africaines.

Dans cet esprit, des délégations de la Haute assemblée se sont rendues en Asie afin de prendre la mesure du développement économique de pays tels que l'Inde, la Chine et le Pakistan, et d'étudier les conséquences de la mondialisation sur le Japon et la Corée du Sud.

### ***La gestion des crises africaines par la France : une évolution historique***

La France n'entend plus être le « gendarme de l'Afrique ». Un rapport d'information de la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat, présenté au printemps 2006, approfondit la question de l'évolution de la gestion des crises africaines, caractérisée par l'aspiration des Africains à prendre en charge la sécurité du continent. Soulignant qu'en 2003, 20 % de la population du continent et 15 États sur 54 étaient touchés par la guerre, les sénateurs font le constat qu'une intervention militaire extérieure ne règle jamais de façon durable un conflit. Ils rappellent que la France, néanmoins, maintient

11 000 militaires en Afrique, soit un tiers des effectifs français déployés hors du territoire métropolitain. Pourtant, elle a renoncé à intervenir seule militairement. Cette nouvelle approche a connu sa première application à Abidjan, en 1999, lorsqu'il a été décidé de ne pas intervenir après le coup d'État contre le président Konan Bédié. Depuis septembre 2002, les troupes françaises sont certes engagées en Côte-d'Ivoire, mais sous le mandat de l'Organisation des nations unies, et en appui à une force régionale africaine. À l'automne, le Sénat a poursuivi sa réflexion par un débat en séance publique sur le rôle de la France sur les modes de gestion des crises africaines, en présence du ministre des Affaires étrangères, de la ministre de la Défense et de la ministre déléguée à la Coopération et à la Francophonie. <http://www.senat.fr/rap/r05-450/r05-45028.html>



### **RÉACTION À LA CRISE LIBANAISE**

Le conflit qui a ravagé le Liban, l'été dernier, a suscité une vive inquiétude de la part du gouvernement français et de la représentation nationale. Dès le 17 juillet, la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat a souhaité que la France, « compte tenu du lien indéfectible qui l'unit au Liban, puisse œuvrer efficacement afin que cesse l'escalade de la violence susceptible de mener au chaos une grande partie de la région ». À la fin du mois d'août, la ministre de la Défense rendait compte à la commission des affaires étrangères du rôle de la France dans la mise en place de la Finul renforcée. À cette occasion, la ministre a précisé que le désarmement du Hezbollah n'incombait pas à la Finul mais devait découler de la volonté de cette milice et de l'action de l'armée libanaise.



## **Inde : une économie dynamique, des besoins importants**

New Delhi, Bangalore, Bombay : les membres de la commission des affaires économiques, en voyage d'étude en Inde en septembre 2006, ont constaté le dynamisme de l'économie indienne, mais aussi ses très importants besoins en investissements d'infrastructure. Leurs entretiens avec des entrepreneurs et des représentants de l'administration ont permis de vérifier, en particulier, le « boom » des services. Mais les manques restent criants pour ce qui concerne l'eau, l'électricité, les réseaux de transport ou le logement. Le rapport a été présenté à la commission au début de l'année 2007.

## **Les enseignements de la mondialisation au Japon et en Corée**

En avril 2006, une délégation de la commission des finances du Sénat s'est déplacée au Japon et en Corée pour approfondir sa réflexion sur la mondialisation de l'économie. Elle a constaté les réformes considérables qui avaient récemment été réalisées dans ces deux pays. Au Japon, la réforme du système bancaire, effectuée pour l'essentiel en 1998, a permis de sortir de la stagnation économique qui durait depuis le début des années 1990. La Corée, après avoir connu une grave crise économique en 1998, a restructuré son économie, et en particulier les chaebols, c'est-à-dire des grands groupes économiques, dont la transparence a été améliorée.

La délégation considère cependant que les « recettes » japonaise et coréenne en matière de politique de l'emploi ne sont pas directement transposables en France. Elle a, par ailleurs, relevé que le Japon était le pays dont la dette publique brute, de l'ordre de 160 % du PIB, était la plus élevée de l'OCDE.

<http://www.senat.fr/rap/r06-017/r06-017.html>

## **OMC : sortir de l'impasse par la réforme**

En juillet 2006, les négociations au sein de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) en vue de la libéralisation des échanges commerciaux ont été suspendues. Appelées couramment « cycle de Doha », elles avaient été ouvertes en 2001 afin de soutenir, par une suppression progressive des barrières douanières des pays membres de l'organisation, le développement des pays les moins développés (PMA). Le groupe de travail du Sénat sur l'OMC a exprimé son inquiétude au sujet de cet enlèvement progressif

depuis la conférence de Hong-Kong, en décembre 2005. Ses membres se sont interrogés sur la volonté des partenaires de l'Union européenne – les États-Unis, en particulier – d'aboutir à un accord. Leur rapport d'information, présenté le 27 juin 2006, analyse en détail les raisons de l'impasse et formule des propositions de réforme. L'une d'entre elles suggère de renforcer le rôle du secrétariat de l'organisation, ainsi que celui de son directeur général. Les principaux négociateurs ont d'ailleurs reconnu la nécessité du changement : la gouvernance d'une structure internationale de 150 membres – fondée toujours sur le principe du consensus – requiert une organisation différente de celle mise en place pour 30 pays lors de la création du GATT, il y a cinquante ans.

<http://www.senat.fr/rap/r05-423/r05-423.html>

## **L'Assemblée des Français de l'étranger utilise le vote électronique**

Le 18 juin 2006 a eu lieu le scrutin pour le renouvellement de 76 sièges de l'Assemblée des Français de l'étranger dans les 120 ambassades et postes consulaires des 25 circonscriptions électorales d'Europe, d'Asie et du Pacifique. Dans l'ensemble, la participation (74 396 votants) est du même ordre que lors du renouvellement précédent dans la zone concernée (76 209 en 2000). Pour la première fois, il était possible de voter par voie électronique sur l'ensemble des circonscriptions électorales concernées par le scrutin. Le vote électronique a été choisi par près de 14 % des votants.

45

## **ASIE : INQUIÉTUDES ET ESPOIRS**

Sixième économie du monde, la Chine affiche un taux de croissance de près de 10 %. Une délégation de sénateurs s'est rendue sur place, en mai 2006, pour étudier l'impact de cette exceptionnelle performance sur les ambitions stratégiques et les outils militaires de ce pays. Le compte rendu de la mission relève les graves disparités sociales qui persistent, singulièrement, entre les régions côtières développées de l'est et la majorité du reste du territoire. Il évoque également les craintes que suscite, dans certains pays, la progression de près de 15 % du budget militaire chinois. En avril 2006, une délégation s'était déplacée au Pakistan. Évoquant l'image contrastée de ce pays en Occident, la délégation note qu'il s'agit d'un État avec lequel il faut néanmoins compter : avec quelque 160 millions d'habitants, le Pakistan a bénéficié de 3 milliards de dollars d'investissements étrangers en 2005. Soit autant que l'Inde, dont la population est pourtant très supérieure.



# événements



46

Portes grandes ouvertes au public lors de la fête de la musique 2006.

« **C'est quoi être raciste ?** » : tel était le thème du concours 2006 du meilleur journal de classe. Le Sénat participe depuis 1994 à la Semaine de la presse dans l'école en organisant cette compétition, en liaison avec un quotidien d'information pour enfants, afin de sensibiliser les jeunes de CM1, CM2, 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> au rôle et au travail des sénateurs.



L'exposition annuelle d'automne du Jardin du Luxembourg avait pour thème « L'abeille et l'homme » à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la création de la Société centrale d'apiculture et de son rucher école au Jardin du Luxembourg.



**L'art passant sur les grilles du Luxembourg**  
« Planète mer » et « Enfants du monde » ont offert une nouvelle vision de la diversité et de la fragilité de la nature et des hommes.

### Musée du Luxembourg 2006

Chefs-d'œuvre de la collection Phillips.  
L'envolée lyrique, Paris 1945-1956.  
Titien « le pouvoir en face ».



Créé par le Sénat il y a huit ans, Tremplin Entreprises est le premier événement du capital risque en France, incontournable pour les investisseurs comme pour les trente lauréats distingués en 2006. Sur le même modèle, et pour la 2<sup>e</sup> année, Tremplin Recherche a réuni sénateurs et chercheurs pour trouver les moyens de mieux valoriser la recherche au quotidien.



47



21 sénateurs du Grand Ouest ont accueilli, le 30 septembre, plus de 400 lecteurs d'Ouest France, pour une découverte du Sénat. La première organisée avec un grand titre de la presse française.



Art Sénat, ouverture annuelle sur l'art contemporain. Cette année, créations sur le thème « Taille humaine ».

Découvrez **le Sénat**  
et son actualité  
à travers l'ensemble  
de ses bases d'information  
et apprenez à mieux  
connaître **les sénateurs**

- les dossiers législatifs détaillés
- les rapports des sénateurs
- les amendements en ligne
- les questions écrites et orales
- l'ordre du jour des séances publiques
- la diffusion en direct des débats
- les comptes rendus des débats
- les notices biographiques des sénateurs
- la chaîne parlementaire Public Sénat

### www.carrefourlocal.org



le site des acteurs  
de la vie publique locale

Créé à l'intention des acteurs locaux par le Sénat,  
conformément à sa mission constitutionnelle de  
représentation des collectivités locales,  
Carrefourlocal.org est conçu comme un site  
de référence interactif sur la gestion locale  
décentralisée

### www.entreprises.senat.fr



le Sénat ouvert  
sur le monde des entreprises

Le site entreprises.senat.fr présente les initiatives  
du Sénat en direction des entreprises (Club Sénat,  
Tremplin Entreprises, Tremplin Recherche ...)



## www.senat.fr

Un site au service des citoyens

en 2006 :

- 17 millions de visites
- 75 millions de pages vues
- 34 000 abonnés  
à la lettre de diffusion

### www.expatries.senat.fr



le site du Sénat au service  
des Français de l'étranger

Destiné aux Français de l'étranger et aux futurs  
expatriés, ce site est un instrument et un témoin  
de la présence française dans le monde.

### www.junior.senat.fr



le site pour apprendre la  
citoyenneté en s'amusant

Destiné aux 8-12 ans, mais aussi à leurs  
parents et à leurs professeurs, ce site a pour  
but de renforcer les liens avec les futurs  
citoyens, dans une approche ludique et  
pédagogique

# **Public Sénat,** **la référence pour 2007** Passionnément politique!



Public Sénat sur le canal 13 de la TNT, le câble, le satellite,  
l'ADSL, la téléphonie mobile 3G et en simultané sur [www.publicsenat.fr](http://www.publicsenat.fr)



[www.senat.fr](http://www.senat.fr)